

au cœur du social

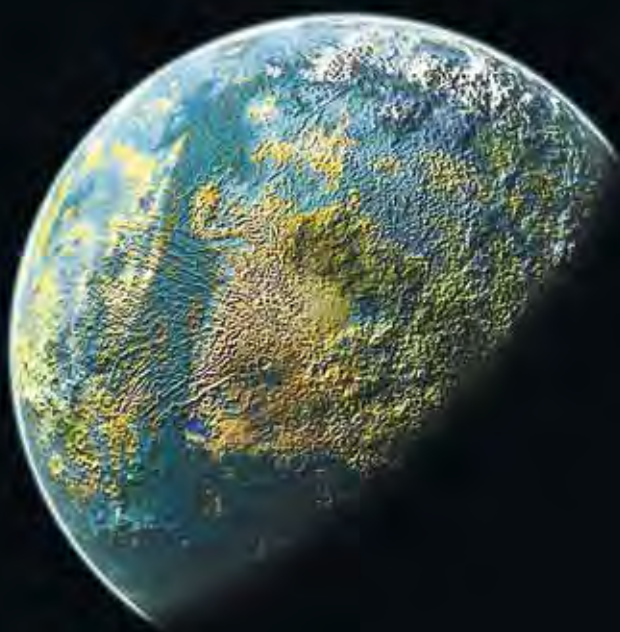
OPTIONS

ANICET LEPORS,
MARYLISE LEBRANCHU,
**QUELLE FONCTION
PUBLIQUE?**

Pages 16-17

OIT
Cent ans de droits
Pages 28 à 30

**SOS
MÉDITERRANÉE**
Avec les damnés
de la mer
Pages 46 à 48



SYNDICALISMES Regards croisés

Le 52^e congrès de la Cgt, l'anniversaire de l'Oit et le congrès de la Ces sont autant d'occasions d'échanges d'expériences revendicatives et de points de vues sur le travail dans le monde. **Pages 18 à 33**

REFORME- RETRAITE .INFO

LE CALCULATEUR

DE LA BAISSÉ DES PENSIONS

CHECK RETRAITE

LES QUESTIONS TABOUES

LE COMPARETEUR

AVANT / APRÈS LA RÉFORME

LE DÉCODEUR

DE LA PENSÉE START UP NATION

C'EST CHAUD !

LE DOC QUI DIT TOUT

COTISER OU ÉPARGNER ?

LE VRAI ENJEU

LA FORMATION

COMPRENDRE ET APPRENDRE



**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél.: 01 55 82 83 60
Fax: 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Guillaume Lenormant

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Cécile Marchand

PUBLICITÉ
Cécile Marchand
Tél.: 01 55 82 83 35

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf

Commission paritaire:
0122 S 08090
du 24/11/2016
ISSN: 1154 - 5658

Dépôt légal:
2^e trimestre 2019



« Imprimé sur du papier
provenant d'Autriche »

« Eutrophisation:
Ptot 0,007kg/Tonne »

éditorial

Chômage: exclure les cadres c'est fragiliser les plus précaires

La potion des mesures d'austérité sur l'assurance chômage s'annonce amère.

Les allocations chômage des cadres gagnant plus de 4 200 euros brut par mois seront dégressives. Cette mesure concernera 40 % des cadres et fera chuter leur pouvoir d'achat brutalement au bout de six mois, ce qui les poussera à accepter des emplois en dessous de leur qualification... ou à rester en poste à tout prix. Les plus précaires paient un lourd tribut: il faudra désormais avoir travaillé plus longtemps pour pouvoir prétendre à des allocations. Résultat: 300 000 personnes devraient perdre leur indemnisation et il n'y aura plus que 35 % de privé-es d'emploi indemnisé-es contre 42 % aujourd'hui. Les règles de calcul des allocations sont également revues à la baisse, alors que pour plus de 40 % des allocataires de Pôle emploi, le montant de l'allocation chômage est déjà inférieur à 1 000 euros.

Mais rogner sur les droits des cadres, c'est aussi fragiliser les droits de toutes et de tous. Les cadres contribuent en effet à hauteur de 42 % au financement du régime, alors que leurs allocations ne pèsent que 15 % des dépenses. Pourquoi? Parce qu'ils sont moins au chômage. Qu'est-ce qui fait que personne ne renâcle à consacrer près d'un mois de salaire chaque année au financement de l'assurance chômage? Le fait que cela garantit à toutes et à tous le maintien du niveau de vie en cas d'aléa. Rompre avec ce principe et faire reposer le financement de l'assurance chômage sur l'impôt, c'est organiser le « ras le bol fiscal » et fabriquer l'« assistanat ». Cadres, retraités ou fonctionnaires: les plus gros contributeurs seront aussi ceux qui seront renvoyés vers les assureurs pour maintenir leur niveau de vie.

Rogner les droits des cadres, c'est donc organiser l'assèchement du financement. Cela n'a pas échappé au patronat, qui a immédiatement proposé que les cotisations des cadres soient abaissées...

Le tollé suscité par cette réforme, comme le succès de la pétition initiée par l'Ugict-Cgt, démontrent que les manœuvres de division ne fonctionnent plus. Reste à imposer dans le débat la proposition de la Cgt de mise à contribution des cadres dirigeants en instaurant des cotisations chômage sur la part des salaires supérieurs à 13 500 euros, ce qui permettrait de dégager 700 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Retraites, chômage: mieux protéger les cadres, c'est garantir la pérennité de notre système de protection sociale. C'est cette conviction qui a conduit Ambroise Croizat, lors de la création de la Sécurité sociale, en 1945, à y intégrer ceux qui étaient, à l'époque, très éloignés des préoccupations du salariat. Et c'est la remise en cause de ce principe qui risque de mettre à bas tout notre système de protection sociale.



NICOLAS MARQUÉS / KR IMAGES PRESSE

Sophie Binet
**COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UGICT-CGT**

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Assurance chômage

La chasse aux droits est ouverte

8 Petite enfance

Les crèches dans l'action

Radio France

Encore un plan d'économie !

9 General Electric

Mobilisation à Belfort contre les restructurations

Égalité professionnelle

L'Ufict-Cgt gagne son procès contre Ericsson

Retraites

Vers la capitalisation ?

10 Adp

Voter non à la privatisation



ÉRIC LAFORGE/MAXPPP

12 Urgences

De la saturation à la crise

Entretien avec Christophe Prudhomme

14 Ces

Un congrès de rupture ?

15 Services publics

Étendre le droit d'information

Turquie

Le goût amer des noisettes

Téléperformance

Les actionnaires interpellés

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

FONCTION PUBLIQUE
Éléments de contre-offensive

CÉCILE SOULÉ/MAXPPP

Pages 16-17 Le gouvernement revient à la charge contre la fonction publique : trop nombreuse, trop coûteuse, trop exigeante sur ses missions. Ces attaques trouvent leur point de convergence dans la mise en cause du statut de la fonction publique. Ce faisant, le gouvernement entend mettre le cap sur un modèle de société, au détriment de l'intérêt général et du progrès social. La généralisation de la précarité et de l'individualisation des carrières et des rémunérations vise à mettre l'encadrement au pas afin d'imposer le *new public management*. L'encadrement serait alors sommé de gérer le service public comme une entreprise. Sans garantie statutaire, les salariés en responsabilité devraient choisir entre se soumettre ou se démettre, au détriment de toute éthique professionnelle... Nous aurons l'occasion d'y revenir dès notre parution de septembre.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Édition générale 32 €

Édition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL



DYLAN MEIFFRET/MAXPPP

18 Planète intégrale

Dans les révolutions du travail

- 19 Face aux crises de nouvelles solutions
- 22 Reconnaissance du travail au cœur de son avenir
- 25 Eurocadres Pour les lanceurs d'alerte
- 26 Etui Un institut pour l'action syndicale
- 28 Oit Cent ans de droit
- 32 Monde Rôles et missions du syndicalisme



MAXPPP

- 34 Bloc-notes
Ugict : agenda et rendez-vous

droits

- 35 Santé
Inaptitude médicale et obligation de reclassement
- 36 Fonction publique
Un statut ouvert aux contractuels

38 Festival

Paris

Quand l'été n'est pas en reste

39 Sète/Arts modestes

Trois regards croisés
avec quelques amis

40 Exposition

Félix Fénéon,
collectionneur
d'avant-garde



MUSÉE D'ART MODERNE/ROGER-VIOLLET/ÉRIC EMO

platines

- 43 Gabriel Dupont Souvenir de la Belle Époque
- Francesco Cavalli L'opéra, art populaire

bouteilles

- 43 2018 Un millésime hors normes

lire

- 44 Les polars Immersion : des ronds-points à l'Hémicycle
- 45 Les romans Filiation : amour et politique

46 SOS MÉDITERRANÉE

Avec les damnés de la mer



MAXPPP

- 48 Le secours en mer criminalisé

sélection

- 49 Les livres du mois

grilles

- 50 Échecs et mots croisés

à propos

Éric Z., les femmes, les bleues

Il est rouge de colère, vert de rage, jaune de dépit. Éric Zemmour ne supporte pas les bleues. Il éprouvait déjà des difficultés lorsque cette couleur s'écrivait sans e final. Depuis qu'il y en a un et que, de surcroît, il défraye la chronique sportive mondiale, il n'en peut mais et se répand en lamentations haineuses. Car s'il ne supporte ni leur existence, ni leur jeu, ni leurs succès, il trouve insupportable leur popularité. On se souvient qu'il s'était déjà signalé sur ce terrain de jeu en s'autoproclamant arbitre des élégances patriotiques, distribuant bons et mauvais points de civisme et amalgamant sans complexe sélection sportive et discrimination d'état civil.

Véritable imprécateur, il excluait à tour de bras, de l'équipe nationale, tel joueur ou tel autre qui, à ses yeux, n'était pas, ou pas assez, ou pas comme il le souhaitait, national bien de chez nous. Car pour Éric Zemmour, l'amour de la patrie se loge dans le prénom, et la nation a horreur des origines. Si maintenant les femmes s'en mêlent ! C'est le début de la fin du monde. Enfin, d'un certain monde... Car pour Éric Zemmour, une femme sur un terrain de foot n'en est plus tout à fait une. Voilà qui le confirme : dans son monde à lui, un monde d'hommes, la femme n'est jamais qu'une autre figure de l'étranger et, comme lui, priée de rester à sa place, de bouger, d'évoluer et de parler de façon correcte, autrement dit, en restant fidèle à l'image qu'il s'en fait. Comment voudriez-vous empêcher le premier psychiatre venu d'invoquer le rôle de la mère et une maturité retardée ? Il y a évidemment quelque chose de réjouissant à entendre ce rôle d'impuissance et de frustration (« *Souviens-toi que tu n'es qu'une femme* ») face à une équipe de joueuses qui d'évidence, ne l'ont pas attendu pour l'être pleinement, femmes.

Reste que l'homme a la frustration colérique. L'opinion publique, conquise par le spectacle et



le talent, s'entend ainsi promettre l'enfer : « *Le récalcitrant sera également prié de rééduquer sa grammaire et de dire une défenseuse et une ailière. Pourtant, on ne disait pas que les garçons faisaient un passe...* » On appréciera en passant la classe et la distinction avec lesquelles l'homme introduit au coup de grâce : « *Le pire serait d'avouer qu'on n'a pas envie de voir des filles en crampons, qu'on a une autre idée de la féminité.* » Le pire ? Non ! Le pire serait de céder à une curiosité, pour le coup malsaine, et de demander à Éric Zemmour de nous éclairer sur cette autre idée qu'il a de la féminité. Gardons nous-en : certaines lumières ne sont que ténèbres.

Très riches : Macron's touch

Au lendemain d'un des plus importants mouvements que la France ait connu pour la justice fiscale, le président de la République reste, plus que jamais, le président des riches. C'est un peu comme le scorpion de l'histoire, ou comme Éric Zemmour devant une manifestation d'égalité : il ne peut pas s'en empêcher. La taxe d'habitation et ses avatars successifs en fournissent une implacable démonstration. À l'origine, autrement dit dans le programme d'Emmanuel Macron pour la présidentielle de 2017, il s'agit d'une mesure visant à « *soutenir le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires* », pour contrebalancer la ligne économique libérale et les mesures manifestement favorables aux plus fortunés. Emmanuel Macron affirme alors que la taxe d'habitation continuera de peser sur les ménages les plus aisés.

Mais, magie du pouvoir des riches, la parole présidentielle évolue : deux mois après son intronisation, il annonce vouloir aller « plus loin ». En clair, il inverse totalement sa position. Quelques mois plus tard, la taxe d'habitation a vécu. Arrive alors le délicat moment de l'addition. Elle est lourde. Le coût de la mesure pour les finances publiques – vous savez, celles qui paient les urgences, l'éducation nationale, ce genre de



NICOLAS MARQUÈS/JR IMAGES PRESSE

choses – a quasiment doublé, atteignant les 17,6 milliards d'euros par an. En prime, si l'on ose ce coûteux jeu de mots, le cadeau fiscal initialement destiné aux catégories faibles et moyennes va profiter aux 20 % des foyers les plus aisés, lesquels vont ainsi capter 44,6 % des 17,6 milliards amputés du budget de l'État.

Elle n'est pas belle, la vie, sous Emmanuel Macron ? Bien sûr que si, surtout lorsqu'on la statistruque. Ce que le ministre des Finances sait faire avec talent. Il a ainsi mis en avant une économie de 723 euros par foyer. C'est statistiquement exact. Mais dans la vraie vie, les foyers les plus modestes économiseront 555 euros en moyenne. Pour les fameux 20 % les plus riches, ce sera un gain moyen de 1 158 euros. La légende rapporte que le roi Midas transformait tout ce qu'il touchait en or et qu'il en est mort de faim. Plus subtilement, le président se contente de puiser dans les caisses et de transformer une mesure d'équité en une opportunité alléchante. À des degrés divers : the Macron's touch !

Libra eux... Pas à vous

Voici donc qu'on nous annonce, à l'horizon 2020, le libra, une cryptomonnaie façonnée par Facebook et 27 autres partenaires. La monnaie, dans l'époque moderne, est l'apanage des États. On oublie souvent qu'elle fut, avant cela, celui des puissants. À quoi va donc servir le fameux libra ? En gros, à rien et à tout. Pour le dire clairement, cette cryptomonnaie ne remplacera ni le dollar, ni l'euro, ni le yuan. Loin de venir jouer les chiens fous dans le magasin de porcelaine du système monétaire international, le libra se tiendra sagement à sa place, celle d'une sorte de référence et de moyen de paiement. Sa valeur sera indexée sur un panier de devises – euro, dollar US, livre sterling, yen japonais, voire yuan chinois...

A priori donc, aucune perspective de spéculation. L'heureux propriétaire de libras pourra les échanger contre une devise au cours du jour, comme n'importe quel banal touriste à l'étranger. Facebook et ses partenaires s'engagent d'ailleurs à ne pas avoir de « *politique monétaire* ». Tout ceci, plus quelques aspects techniques, pour dire que le libra n'a rien de très neuf, ni de très toxique. Du moins financièrement.

L'intérêt se situe dans les comptes de libras, appelés Calibra. On peut évidemment craindre que Facebook ait accès aux informations sur la solvabilité d'une personne. Lorsqu'on lui pose la question, son Pdg répond fermement par la négative. On peut le croire. Ou pas. Car Facebook ne s'interdit pas de partager ses infos avec Calibra. Qui aura donc accès au juteux marché de ces informations personnelles qui passionnent tant les annonceurs publicitaires. La folie des grandeurs n'exclut pas le sens des affaires, bien au contraire...

Pierre TARTAKOWSKY

ASSURANCE CHÔMAGE LA CHASSE AUX DROITS EST OUVERTE

LA RÉFORME DES RÈGLES D'INDEMNISATION
ANNONCÉE LE 18 JUIN FAIT L'UNANIMITÉ
CONTRE ELLE. EXPLICATION.



NICOLAS MARQUÉS/KR IMAGES PRESSE

Ce que la loi El Khomri engageait, la réforme de l'Unédic le parachève : l'édification d'un modèle précarisant à l'extrême les droits et garanties collectives des salariés dans et hors de l'entreprise. Cette fois, ce sont les demandeurs d'emploi qui sont visés. Toutes les protections qui, bon gré mal gré, leur étaient reconnues dans les conventions précédentes sont anéanties par les mesures annoncées, à commencer par celles sous-tendues par la logique assurantielle fondatrice jusque-là du régime. Une logique selon laquelle chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Les cadres en sont les premières victimes. Désormais, les cotisations de tous ceux qui gagnent plus de 4 500 euros brut par mois ne suffiront plus à leur garantir un revenu de substitution stabilisé pendant la période maximale d'indemnisation de deux ans qu'assure le régime. Pour eux et – nul n'en doute – pour tous ceux qui suivront après qu'un abaissement du seuil sera advenu, l'allocation baissera de 30 % au bout de six mois de recherche d'emploi infructueuse.

Le problème n'est pas que financier. Il est que cette réforme préfigure une déqualification des cadres et, avec eux, des salariés les mieux payés. Ensuite, qu'elle confirme le risque d'une privatisation de la couverture chômage pour les mieux lotis. « *Pour maintenir leur niveau de vie, celles et ceux qui en ont les moyens financiers seront renvoyés vers les assureurs* », expliquent ensemble l'Ugict et la Cgt dans une pétition commune contre la dégressivité annoncée de l'indemnisation chômage. Comment imaginer dès lors qu'ils défendront un système dont ils vont être exclus ? « *Rien de tel pour diviser le salariat* », dénoncent-elles.

Le reste est à l'avenant : durcissement des règles de calcul du salaire de référence au détriment des salariés les plus précaires, complexification de celles leur permettant de recharger leurs droits et allongement du nombre de mois travaillés pour pouvoir prétendre au bénéfice d'une allocation... Et que l'on ne s'y trompe pas. Ces mesures n'ont pas pour but de restaurer l'équilibre financier du régime : si tel était le cas, il suffirait à l'État de dégager l'Unédic du financement de Pôle emploi, financement qui explique une grosse part de sa dette. Elles ont pour fonction de poursuivre la chasse aux droits. La colère unanime des organisations syndicales à leur annonce en est la preuve. M. H.

PETITE ENFANCE LES CRÈCHES DANS L'ACTION

MICHEL CLEMENTZ/MAXPPP



Après une première mobilisation, le 28 mars, des personnels de la petite enfance, la Cgt, au côté du collectif Pas de bébés à la consigne, a appelé, fin mai, à une nouvelle journée d'action pour défendre la qualité des modes d'accueil et les conditions de travail des personnels. Plus de 2500 personnes à Paris, 1500 à Marseille, 800 à Toulouse, 300 à Nice et à Montpellier... Plusieurs milliers de professionnels, avec le soutien des parents, ont manifesté dans près de 50 villes, et des centaines de crèches étaient en grève. Depuis plusieurs mois, ils protestent contre un projet réformant les modes d'accueil des jeunes enfants que le gouvernement souhaite rapidement faire adopter par ordonnance. Le projet cherche, notamment, à réduire le taux d'encadrement, et à revoir le ratio des qualifications professionnelles comme les surfaces d'accueil pour les enfants.

C'est dans ce contexte que les personnels de la petite enfance des crèches parisiennes étaient en grève, le 21 mai, à l'appel de l'intersyndicale Cgt-Cftc-Supap/Fsu-Unsa-Ucp avec un rassemblement devant l'hôtel de ville. Sur 450 établissements, 150 (haltes-garderies, crèches collectives et familiales...) avaient fermé lors de la précédente mobilisation, le 4 avril. Le mouvement est parti des responsables de crèches, adjoints et coordinatrices voulant alerter sur la faiblesse des moyens humains, la surcharge de travail, la dégradation des conditions de travail, et un management pyramidal les cantonnant à un rôle de « simples exécutants ».

Depuis plusieurs mois, ces cadres de la Fonction publique posent ainsi plusieurs revendications : des effectifs supplémentaires, dans la mesure où « les ratios de sécurité ne sont respectés que durant quatre heures dans la journée » ; la prise en compte de la pénibilité des métiers et de la surcharge de travail, avec une révision des primes en conséquence. Depuis, des avancées ont été obtenues, explique en substance Christine Derval, de la Cgt-Petite enfance, citant l'augmentation de certaines primes. À l'heure où nous écrivons, un protocole d'accord de sortie de grève a été transmis à l'intersyndicale qui l'a amendé. On attend à présent le retour de la direction. C. L.

RADIO FRANCE ENCORE UN PLAN D'ÉCONOMIE !

Malgré les excellentes audiences de ses antennes, les effectifs de Radio France sont une nouvelle fois menacés : un plan prévoyant la suppression de 270 à 390 postes a été annoncé début juin, visant à faire 60 millions d'économies d'ici à 2022. Le 18 juin, une grève à l'appel de l'intersyndicale Cfdt-Cgt-Fo-Snj-Sud-Unsa a été massivement suivie, laissant augurer d'un conflit social long. La direction entend répondre aux critiques de la Cour des comptes, anticiper sur la baisse de la contribution de l'État (-20 millions d'euros sur quatre ans) et la hausse des charges de personnel, tout en investissant 20 millions d'euros dans le numérique. Le nombre de postes à supprimer pour réduire les déficits dépendrait d'un accord qui permettrait de réorganiser les temps de travail en supprimant des congés. L'intersyndicale assure, pour sa part, que cette casse ne permettra pas de continuer à offrir des programmes de qualité aux auditeurs. La Cgt de Radio France rappelle que les salaires sont bloqués depuis sept ans, les départs non remplacés, et que les cas d'épuisement professionnel et d'arrêts maladie sont en recrudescence. Elle estime que les alternatives proposées aux syndicats – plus de flexibilité et moins de droits, en échange de moins de licenciements – s'apparentent à du chantage. V. G.



CHARBONNIER/MAXPPP

LES DÉSÉQUILIBRES DÉMOGRAPHIQUES À VENIR

d'êtres humains peupleront la planète à l'horizon 2050, et entre 8,5 et 8,6 milliards dès 2030, d'après un rapport de l'Onu publié à la mi-juin. Une croissance inégale selon les régions, puisque certaines verront leur population décliner et vieillir tandis que d'autres continueront de compter un nombre croissant de jeunes de moins de 20 ans. Le taux de fécondité moyen sera de 2,2 enfants par femme en âge de procréer – contre 3,2 naissances par femme en 1990, un ralentissement inédit. La natalité restera cependant forte en Afrique subsaharienne (4,6), en Océanie (3,4 hors Australie et Nouvelle-Zélande) au Maghreb ou en Asie (2,9). Entre 2020 et 2050 par exemple, la Tanzanie verra sa population augmenter de 117 %, le Nigeria de 95 %, le Pakistan de 53 %.

9,7
milliards

GENERAL ELECTRIC MOBILISATION À BELFORT CONTRE LES RESTRUCTURATIONS



CHRISTIAN LEMONTEY/MAXPPP

Le samedi 22 juin, environ 7 000 personnes ont manifesté à Belfort pour dire « Non aux restructurations et aux licenciements » annoncés quelques semaines plus tôt par le groupe américain General Electric, et imposer d'autres choix stratégiques, sociaux et environnementaux. En signe de soutien aux salariés, les commerçants ont baissé le rideau. Cette journée, souligne la Cgt de Belfort dans un communiqué, « démontre, qu'au-delà du site de Belfort, c'est l'intérêt de toute la filière de l'énergie qui est en jeu et que la question de cette industrie en France doit devenir un débat national ». C'est deux jours après les élections européennes que General Electric, plus gros employeur du Territoire de Belfort, a annoncé cette restructuration : 1 050 postes de travail – sur un total de 4 300 – principalement à Belfort, dans le secteur des turbines à gaz racheté à Alstom en 2015, sont concernés. À cela, il faut ajouter 80 postes menacés à Nantes, 200 à Villeurbanne ainsi que des mesures d'âge. L'inquiétude est d'autant plus vive que General Electric n'a pas respecté l'accord qu'il avait signé fin 2014 avec l'État français, prévoyant 1 000 embauches en quatre ans.

Le groupe américain justifie ce plan par la nécessité de se désendetter et d'être davantage rentable, mais la Cgt conteste ces arguments : la dette, explique-t-elle en substance, a été creusée par le groupe lui-même « pour mieux satisfaire son actionnariat ». Tout en rappelant que le site belfortain est reconnu comme centre d'excellence mondial avec un savoir-faire unique dans les turbines à gaz, « rien ne peut expliquer économiquement la réduction de capacité d'ingénierie et des compétences, sacrifiées au nom de l'exigence de rentabilité ». La Cgt pose une double revendication : un moratoire pour stopper le processus de restructuration en cours et l'ouverture d'un débat national sur le devenir de la filière énergie-industrie, avec l'organisation d'une table ronde réunissant gouvernement, direction de General Electric et organisations syndicales. C. L.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE L'UFICT-CGT GAGNE SON PROCÈS CONTRE ERICSSON

L'employeur est-il le seul à pouvoir disposer d'informations adéquates pour négocier ? À la demande de l'Ufict-Cgt d'Ericsson, la cour d'appel de Paris a répondu par la négative. Dans un arrêt rendu le 23 mai, les juges ont donné raison au syndicat, qui demandait la communication d'« indicateurs adaptés et pertinents permettant de mesurer les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes dans l'entreprise ». Sous un mois, l'entreprise doit désormais s'exécuter et fournir aux représentants du personnel une série d'éléments nécessaires à la négociation sur l'égalité professionnelle femmes-hommes : des données devant couvrir les années 2016, 2017 et 2018 et, le cas échéant, le prévisionnel 2019 à 2021. Elle doit le faire sous peine d'une astreinte de 150 euros par jour de retard. Cette décision a été vivement saluée par l'Ufict qui, en dépit de l'annonce de la direction de se pourvoir en cassation, considère qu'elle constitue « un point d'appui déterminant » pour faire progresser l'égalité professionnelle alors que, dans la majorité des entreprises, les représentants de salariés peinent à faire valoir leur droit à disposer d'informations nécessaires à la négociation. M. H.



NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES PRESSE

RETRAITES VERS LA CAPITALISATION ?

Comme annoncé par Édouard Philippe lors de son discours de politique générale, c'est en juillet que le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, publiera ses recommandations. Si « un euro cotisé ouvrira les mêmes droits », comme l'a confirmé le Premier ministre, un autre point névralgique a été évoqué : la définition d'un « âge d'équilibre et des incitations à travailler plus longtemps ». Il s'agit, sans toucher à l'âge légal, d'établir un âge en dessous duquel une décote sera appliquée, quel que soit le nombre d'années passées à travailler.

Avec ce projet, « l'âge légal devient secondaire, c'est l'âge pivot qui compte désormais et le gouvernement veut le fixer à 64 ans », alerte la Cgt qui dénonce « une réforme avant tout financière [...] faite pour faire travailler les salariés plus longtemps ». Ce, alors que plus de la moitié des salariés ne sont déjà plus en emploi à 62 ans. Cela conduira inévitablement à une baisse programmée des pensions avec, à la clef, explique l'Ugict-Cgt « une généralisation des retraites par capitalisation comme complément de retraite, une incitation encore plus forte pour les cadres supérieurs qui, à partir d'un certain niveau de salaire, ne pourront plus cotiser dans le système commun ». C. L.

ADP : VOTER NON

Depuis le 13 juin, celles et ceux qui refusent la privatisation d'Aéroports de Paris peuvent soutenir l'organisation d'un référendum. Objectif : 4,7 millions de signatures.

RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Après plus de deux années de mobilisations et de démarches syndicales, la Cgt a été entendue de l'opinion publique, ainsi que d'élus, de gauche comme de droite, pour faire prévaloir la logique de l'intérêt général sur la logique des profits particuliers. Sur fond de bilan scandaleux de la privatisation des autoroutes, cette dynamique a finalement débouché sur une procédure de référendum d'initiative partagée (Rip).

À LA PRIVATISATION

UNE ENTREPRISE STRATÉGIQUE

Aéroports de Paris est une entreprise qui joue un rôle structurant dans le transport aérien et, par voie de conséquence, dans le transport tout court. C'est un facteur stratégique de l'organisation des territoires. Son avenir porte donc une dimension nationale, concernant l'ensemble du monde du travail. Car cet avenir déterminera largement celui des biens publics et des services publics, comme la Française des jeux et Engie.

UN SITE WEB POUR SIGNER

Retenez bien cette adresse : www.referendum.interieur.gouv.fr. C'est là que la consultation commence, là où seront récoltées les 4 717 396 signatures nécessaires pour déclencher un référendum d'initiative partagée. Le président de la République s'est récemment prononcé pour une simplification de ce type de consultation, notamment en abaissant son seuil à 1 million de signatures... Chiche, monsieur le président. Pour information, la Cgt met à disposition de tous, sur son site web¹ un ensemble de documents permettant de mener le débat et de mobiliser autour de cet enjeu social, économique, démocratique.

1. « RIP ADP : première escale vers la démocratie », à retrouver sur www.cgt.fr.



DR

URGENCES: DE LA SATURATION À LA CRISE

Faute d'obtenir des réponses à la hauteur de leurs besoins, les personnels restent mobilisés : les urgences cristallisent tous les dysfonctionnements d'un système de santé à repenser de fond en comble.

ENTRETIEN

AVEC

CHRISTOPHE PRUDHOMME,

MÉDECIN À L'HÔPITAL AVICENNE DE BOBIGNY (AP-HP), PORTE-PAROLE DE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS URGENTISTES DE FRANCE (AMUF) ET MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE LA FÉDÉRATION CGT SANTÉ-ACTION SOCIALE.

À Paris, compte tenu du coût du logement et des problèmes de transports qui en découlent, on n'arrive pas à recruter au niveau de salaire actuel. Le manque d'attractivité de ces emplois est tel qu'à l'Ap-Hp, 400 postes d'infirmières sont vacants.

– **Options :** *Mi-juin, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a promis d'affecter 70 millions d'euros supplémentaires aux services d'urgence, en particulier pour verser des primes au personnel soignant. Suffisant pour sortir de la crise ?*

– **Christophe Prudhomme :** Pour la première fois, on obtient une petite avancée, puisque cela permettrait d'assurer à chacun une prime de 100 euros. Mais cette concession ne correspond pas aux besoins de reconnaissance qui s'expriment. Les conditions d'attribution de cette prime restent floues – certains hôpitaux en attribuent déjà – et nous demandons au moins 300 euros, ce qui ne suffirait d'ailleurs pas à élever les salaires jusqu'au niveau moyen pratiqué dans les pays de l'Ocde : pour ce faire, il faudrait augmenter leur rémunération d'au moins 400 euros/mois. À Paris, compte tenu du coût du logement et des problèmes de transports qui en découlent, on n'arrive pas à recruter au niveau de salaire actuel. Le manque d'attractivité de ces emplois crée une forte tension sur les effectifs, puisqu'à l'Ap-Hp par exemple, 400 postes d'infirmières sont vacants. Rien que pour les 17 services d'urgences adultes de l'Assistance publique de Paris, si on respectait le référentiel professionnel, il faudrait 700 postes supplémentaires hors médecins ! Au-delà des salaires, notre préoccupation c'est d'avoir davantage de collègues, pour pouvoir travailler dans de meilleures conditions. Or, 55 des 70 millions vont être affectés aux primes, il ne restera donc que 15 millions pour les emplois : en estimant qu'un emploi moyen, cotisations sociales comprises, coûte 40 000 euros annuels, cela représente 350 postes pour 524 services d'urgences publics, soit un peu plus d'un demi-poste par service. C'est très insuffisant.

– **On restera au-dessus du seuil d'alerte tant que la logique de réduction des moyens persistera ?**

– En effet, la ministre n'a pas évoqué un autre point essentiel pour nous : la création de lits, indispensable pour réellement soulager notre charge de travail. Le flux entrant ne sera pas modifié du jour au lendemain, mais on pourrait mieux gérer les patients si nous n'étions pas obligés de nous occuper de ceux qui auraient besoin d'une hospitalisation dans un service, et que, faute de place, nous sommes contraints de garder aux urgences sur des brancards. Ils mobilisent le personnel, qui doit alors les nourrir, faire leur toilette et redoubler de vigilance, au lieu de se rendre disponible pour d'autres personnes arrivant aux urgences. Pour rappel, 100 000 lits ont été supprimés dans les hôpitaux publics ces vingt dernières années, alors que la population a augmenté et vieilli. Cette politique brutale est justifiée par l'argument fallacieux que l'hospitalisation en ambulatoire serait la solution à la grande majorité des besoins en soins. Les progrès techniques de la médecine permettent en effet d'accomplir des actes chirurgicaux simples, sur des patients relativement en bonne santé, qui pourront quitter l'hôpital dans la journée. Mais cette logique ne peut s'appliquer de manière systématique et standardisée. Il faudrait en particulier mieux prendre en compte les origines sociales et les conditions de vie des patients pour s'assurer du bon déroulement de leur convalescence. Par ailleurs, l'ambulatoire a été conçu par des technocrates à la fin du xx^e siècle, mais la médecine du xxi^e siècle a de plus en plus souvent affaire à des patients âgés de plus de 50 ans, atteints de maladies chroniques qu'on soigne mais qu'on ne guérit pas : le diabète, l'insuffisance respiratoire, l'hyper-

tension, l'insuffisance cardiaque, etc. En cas de complication, elles nécessitent une hospitalisation et l'intervention de praticiens ayant une vision globale du patient. Aujourd'hui, les patients arrivent souvent à l'hôpital par la porte des urgences, et quand ils cumulent les pathologies, on ne sait plus où les orienter. Nous avons besoin de lits de médecine indifférenciés et de médecins généralistes hospitaliers, avec des spécialistes consultants pour compléter les diagnostics, ce qui permettra à chaque patient d'être pris en charge dans le bon service. Les urgences n'ont ni les moyens ni la vocation à dresser ces bilans. En amont, les gens viennent aux urgences parce que la médecine de ville est au bout du rouleau avec 10 000 médecins généralistes de moins qu'il y a vingt ans, et toujours davantage de spécialistes qui ne répondent pas forcément aux besoins des populations. Les « maisons de santé » préconisées par le plan Ma santé 2022 ne font que pérenniser cette situation ! *

– Vous semble-t-il néanmoins que l'épuisement des personnels est désormais reconnu par la hiérarchie et les responsables politiques ?

– Pas vraiment. À Lariboisière par exemple, nous avons alerté, lors d'un Chsct extraordinaire, en juillet 2018, que la situation aux urgences relevait d'un « *danger grave et imminent* » encouru par les patients, et qu'il fallait absolument affecter des moyens supplémentaires au service. Rien n'a été fait, ce qui a conduit au décès d'une patiente en décembre. Début 2019, les deux jeunes infirmières agressées à Saint-Antoine n'ont pas reçu le soutien de leur hiérarchie et ont dû prendre un taxi en pleine nuit, sans accompagnement, pour aller porter plainte ! La directrice de l'hôpital a préféré minimiser l'événement pour ne pas avoir à mettre en œuvre le protocole de « protection fonctionnelle » : l'établissement aurait aussi dû porter plainte, fournir un avocat et un accompagnement psychologique aux infirmières, et leur trouver un éventuel reclassement si besoin. C'est là, à Saint-Antoine que le mouvement actuel a commencé... Une enquête récente témoigne que plus de la moitié des médecins des urgences se déclarent en épuisement professionnel, à mots couverts ou explicitement. Nous travaillons tous en flux tendu, sans avoir le temps de nous poser pour faire le point avec les patients et avec les collègues, ce qui permettrait souvent de dispenser de meilleurs soins, et de relâcher la tension pour mieux se concentrer sur le patient suivant. De plus en plus

de collègues se mettent même en danger en optant pour des services de douze heures au lieu de huit, afin de venir moins de jours sur place, ce qui arrange l'hôpital, mais contribue à intensifier encore les rythmes de travail quand on prend en compte les temps de transmission ou les remplacements. La pression est si forte que certains soignants prennent des stimulants pour tenir, et qu'en moyenne, une infirmière reste moins de trois ans dans un service d'urgence à l'Ap-Hp. De nombreux médecins urgentistes quittent également ces postes. Il y a de nombreux cas de harcèlement, de souffrance au travail, que la nomination d'un médiateur et la vigilance

La pression est si forte que certains soignants prennent des stimulants pour tenir, et qu'en moyenne, une infirmière reste moins de trois ans dans un service d'urgence à l'Ap-Hp. De nombreux médecins urgentistes quittent également ces postes. Il y a de nombreux cas de harcèlement, de souffrance au travail.

des syndicats ne permettent pas toujours de signaler avant qu'il ne soit trop tard. Des procès au pénal sont en cours et nous espérons qu'il y aura des condamnations pour que la situation s'améliore.

– Les moyens d'action dont vous disposez pour vous faire entendre s'avèrent-ils efficaces ?

– À l'hôpital, le personnel gréviste est assigné par la direction au nom de la continuité du service public. On fait grève avec un brassard, on peut organiser des actions visibles dans l'enceinte de l'établissement, et ces derniers mois, de nombreuses actions communes avec les populations ont eu lieu – le soutien de l'opinion publique est manifeste. Mais les pressions sont montées d'un cran, notamment à Lons-le-Saunier, où des collègues épuisés ont été mis en arrêt maladie. Le préfet a alors décidé de les réquisitionner. Faute de les trouver pour leur remettre l'ordre en main propre, il est allé jusqu'à réquisitionner des personnels non grévistes sur leur temps de repos, procédure exceptionnelle, pour assurer la « *sécurité de la population* » comme en temps de catastrophe ou de guerre ! Dans le Jura, les médecins de ville qui ont signé les arrêts maladie, estimant à juste titre que certains soignants n'étaient pas en mesure de retourner au travail sans mettre leur santé et la vie des patients en danger, ont subi des pressions de la caisse primaire d'assurance maladie et de l'Ordre des médecins du Jura !

Ces pratiques choquent les personnels comme les populations. Côté personnel, nous entendons poursuivre les actions et nous agissons de concert, au sein d'une intersyndicale Cgt, Fo, Sud, Amuf, et du Collectif inter-urgences créé par de jeunes collègues qui multiplient les actions. Ils utilisent largement les réseaux sociaux pour des formes de mobilisation innovantes, mais apprécient aussi de pouvoir s'appuyer sur l'expérience et les connaissances des syndicats. Plusieurs appels et pétitions sont en cours. On a gagné idéologiquement sur le fait que la santé n'est pas une marchandise. Il nous faut élargir la réflexion, défendre le service public hospitalier et l'ensemble des services publics, profiter des échéances électorales pour faire pression sur les élus locaux. Pour qu'il y ait des médecins et des accès aux soins partout, il faut aussi des trains, des écoles, des services de proximité partout. ▶

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

* Nous reviendrons sur les propositions de la Cgt dans un prochain numéro.



THIERRY BORDAS / MAXPPP

CES UN CONGRÈS DE RUPTURE?

DU 21 AU 24 MAI, PLUS DE 600 DÉLÉGUÉS SE SONT RETROUVÉS À VIENNE
POUR LE 14^e CONGRÈS DE LA CES. ÉCHO D'UNE RENCONTRE MARQUÉE PAR L'URGENCE.

Transition écologique, numérique, syndicalisation : de ce triptyque en forme de défi lancé au syndicalisme européen, il a beaucoup été question lors du 14^e congrès de la Ces, tenu le mois dernier dans la capitale autrichienne. Non pour s'y enfermer, mais pour savoir comment reprendre la main. Comment une organisation forte de 90 confédérations implantées dans 38 pays peut-elle faire entendre ses revendications ? Comment peut-elle encore gagner des droits et des

garanties collectives quand tout est fait pour entamer la capacité à négocier ?

À l'échelle nationale, le dialogue social patine. « En Allemagne, a témoigné Reiner Hoffmann, président du puissant Dgb allemand, 46 % des salariés ne sont plus couverts par des conventions collectives. » En France, les salaires stagnent et les négociations annuelles ne garantissent pas d'augmentations. Partout, les syndicalistes peinent à défendre les conditions de travail des salariés, tandis que

les nouveaux travailleurs des plateformes « sont renvoyés à des conditions de travail indignes qui imposent d'urgence l'émergence de droits sociaux et syndicaux nouveaux pour éviter que la concurrence de tous contre tous devienne la norme », a ajouté un délégué britannique.

Jamais les salariés européens n'ont eu autant besoin de normes pour lutter contre les dérives nationalistes, engager une transition écologique et combattre l'évasion fiscale. Jamais ils n'ont eu autant besoin de règles pour lutter contre les inégalités, défendre les conditions de travail et restaurer les droits menacés par des accords commerciaux internationaux qui feignent de les ignorer. Jamais pourtant leurs organisations n'ont autant buté contre le refus des employeurs et des États de négocier quelque avancée que ce soit.

Nul ne peut encore prétendre que le congrès de Vienne permettra à la Ces et à ses organisations affiliées d'imposer à la Commission européenne de sortir de la logique purement financière dans

Revendications

Au terme de son congrès, la Ces n'exige pas seulement une relance de la négociation collective. Elle appelle à « une réforme du droit de la concurrence [...] et à une nouvelle législation sur la diligence raisonnable et les chaînes d'approvisionnement [...] afin de garantir le respect total des droits sociaux, des droits des travailleurs et des droits syndicaux ». À une participation renforcée « des travailleurs sur le lieu de travail et dans l'évolution et la restructuration de l'économie ». À une réduction des « emplois précaires et incertains », à une extension des « droits » et de la « protection des travailleurs aux nouvelles formes de travail ». À « un agenda européen juste et durable pour les politiques migratoires, la mondialisation, le commerce international et les politiques externes et de voisinage ».

laquelle elle s'est installée pour faire le choix d'une législation sociale ambitieuse. Une chose est certaine: après des années fondées sur un syndicalisme institutionnel marqué par la volonté d'obtenir ce dont la Commission ne veut plus, les syndicalistes réunis à Vienne se sont accordés sur un manifeste qui pourrait bien annoncer un tournant, analyse Denis Meynent, conseiller au secteur international et représentant Cgt au Comité économique et social européen.

Une multitude de témoignages sur des approches syndicales nouvelles

Dans ce texte apparaît en effet un terme qui, depuis l'organisation des dernières euromanifestations, était tombé en désuétude à la Ces: «*mobilisation*». Le mois dernier, la confédération européenne a appelé ses membres à se mobiliser. À travailler ensemble à l'émergence d'«*un syndicalisme renouvelé et plus fort, capable de s'organiser et de se mobiliser*». Un terme qui faisait écho à la demande, faite le 22 mai à la tribune du congrès, par Boris Plazzi, dirigeant de la fédération Cgt-Métallurgie et membre du bureau confédéral, d'une campagne européenne pour un renforcement des conventions collectives, des augmentations de salaire et une réduction du temps de travail sans perte de salaire sur tout le continent. Une syndicaliste belge a également souhaité remettre la bataille pour la réduction du temps de travail à l'agenda syndical européen. «*Soyons unis et solidaires pour gagner la semaine des 4 jours*», a-t-elle lancé à la tribune du congrès.

Cet appel suffira-t-il ? Engendrera-t-il une dynamique permettant de construire cette «*Europe plus juste pour les travailleurs*» que les congressistes ont appelée de leurs vœux ? En tout cas, le syndicalisme a la volonté de se réinventer, comme le volonte la multitude de témoignages relatifs à des approches syndicales nouvelles élargissant le champ d'action des organisations à de nouveaux secteurs et à de nouvelles démarches revendicatives associant citoyens et consommateurs. En Allemagne et en Grande-Bretagne, des protections ainsi ont été gagnées pour les travailleurs du numérique. En Belgique, s'inspirant de la campagne internationale née aux États-Unis pour un salaire à 15 dollars pour les travailleurs des fast-foods, le mouvement syndical a lancé «*Fight for € 14*», une campagne avec un temps fort tous les 14 du mois, qui s'appuie aussi sur les consommateurs. ▲

Martine HASSOUN

SERVICES PUBLICS

ÉTENDRE LE DROIT D'INFORMATION

Le 15 mai, la Fédération syndicale européenne des services publics a introduit un recours devant le Tribunal de l'Union européenne contre la Commission. Elle lui reproche d'avoir refusé de mettre en œuvre, par la voie législative, un accord-cadre signé par les partenaires sociaux. Négocié pendant de longs mois, ce texte, ratifié fin 2015, reconnaît les droits d'information et de consultation des salariés des gouvernements centraux, droits qui n'étaient pas garantis par la directive relative à l'information et à la consultation, y compris dans les cas de transfert d'entreprise et de licenciement collectif. Le 5 mars 2018, la Commission avait fait savoir qu'elle ne soumettrait pas de proposition de directive au Conseil européen, mettant en avant son pouvoir de décision en la matière. Considérant que la Commission faisait preuve d'un «*mépris flagrant*» à l'égard de l'autonomie des partenaires sociaux, dont la protection est inscrite dans les traités de l'Union européenne, la Fsesp a donc décidé d'agir.

TURQUIE

LE GOÛT AMER DES NOISETTES

Avec 70 % de la production mondiale, la Turquie est le pays de la noisette. C'est ici que le Nutella de Ferrero, les barres chocolatées Nestlé ou encore les confiseries Godiva sont fabriqués pour le plaisir des gourmets du monde entier. Tous, sauf ceux qui récoltent ce fruit, notamment les 200 000 réfugiés syriens qui travaillent dans les petites exploitations du nord du pays. Selon une enquête du *New York Times*, grâce à une faille du Code du travail turc, ceux-ci travaillent jusqu'à douze heures par jour pour un salaire quotidien de 9 euros tout juste. En effet, le droit du pays ne s'applique pas aux entreprises agricoles de moins de 50 salariés, la régulation dépend donc, de fait, des entreprises agroalimentaires donneuses d'ordre.



ALEXANDRE MARCHI/MAXPPP

TÉLÉPERFORMANCE

LES ACTIONNAIRES INTERPELLÉS

Le mois dernier, le conseil d'administration de Téléperformance, l'un des plus grands employeurs français, s'est déroulé sous pression syndicale. Pour avoir manqué à son obligation légale de faire respecter les droits de tous ses salariés, des militants français de la fédération Cgt des Sociétés d'études, de la Fapt-Cgt et de la fédération Fo des Employés et cadres, ainsi que des représentants d'Uni Global Union se sont rassemblés devant le siège du géant des centres d'appels pour exiger que la société respecte pleinement les dispositions de la loi française sur le devoir de vigilance. En avril, Uni avait publié un rapport détaillé exposant des problèmes alarmants dans au moins six pays où sont concentrés 68 % des 300 000 salariés de l'entreprise: l'Inde, les Philippines, les États-Unis, le Mexique et la Colombie. Moins de 1 % des effectifs mondiaux de Téléperformance se trouvent en France.

FONCTION PUBLIQUE ÉLÉMENTS DE CONTRE-OFFENSIVE

COMME BIEN D'AUTRES AVANT LUI, LE NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE SE FONDE SUR LA REMISE EN CAUSE DES NOTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE PROGRÈS SOCIAL. COMMENT FAIRE ÉCHEC À CETTE APOLOGIE DU MODÈLE DE GESTION DE L'ENTREPRISE PRIVÉE ?



CÉCILE SOULÉ/MAXPPP

Pour Yves Richez, directeur d'hôpital, animateur du collectif des directeurs de la fonction publique hospitalière, la période se caractérise par un processus accéléré de démantèlement des services publics et le poids croissant d'un management déstabilisateur pour les personnels. « Soit le gouvernement parvient à amener les fonctionnaires et la population à accepter le sens de ces réformes, soit les organisations syndicales réussissent à dégager des perspectives et des solutions de nature à mobiliser les personnels autour des enjeux posés par le

siècle : la dépendance, la révolution numérique, l'environnement et ses défis... Ce qui nous renvoie à une double responsabilité : lier très fortement la question de la reconnaissance des qualifications à ces enjeux d'avenir et faire que la fonction publique soit stimulante et motivante pour l'ensemble des personnels ».

Ce double challenge est-il compatible avec le new public management que les pouvoirs publics tentent de généraliser ? Gilles Jeannot, chercheur au Cnrs et directeur de recherche à l'École des Ponts ParisTech, est enclin à répondre

par la négative : « Il existe, c'est vrai, une forte convergence du travail entre public et privé. Elle est portée par les outils numériques. Mais le même outil de traitement ne sera pas utilisé de la même manière dans la banque et chez les inspecteurs du travail. Les seconds peuvent dire non, et ne vont donc pas l'appliquer servilement. Dans la banque, c'est différent... D'une façon générale, dans la fonction publique, ces outils, même utilisés de façon limitée, produisent de la "désimplification". C'est un effet double peine : on a la nouvelle bureaucratie et on n'a pas supprimé l'an-

cienne. Dans le domaine du management, la France est en train de s'aligner sur la grande Bretagne et la réforme actuelle en rajoute une couche. On va pouvoir placer des contractuels sur des postes de cadres dirigeants et introduire non plus des "compétences" mais une nouvelle culture, une nouvelle façon de penser. Ces cadres-là vont bénéficier d'une certaine autonomie, mais pour recruter des gens qui eux, ne seront pas autonomes... »

Avec une approche juridique, Gilles Oberrieder, de la Cgt-Fonction publique d'État (Ufse-Cgt) pointe l'un des objectifs majeurs du projet de loi : « Il s'agit de mettre en concurrence une situation statutaire et une logique de contractualisation. C'est une modification profonde du dialogue social qui résonne avec la réorganisation de l'État au niveau territorial, autour du préfet. Le dialogue social devient "de proximité" avec une autonomie managériale laissée aux dirigeants. Mais pour que cela fonctionne, il faut des signatures qui engagent juridiquement. Or, dans la fonction publique, ce n'est pas le cas. On ne peut rien imposer à l'employeur. Quand on introduit une logique plus contractuelle, plus proche des réalités locales, à partir de "lignes de gestion" qui ont une "valeur collective", on entre dans le monde du contrat... qui risque d'être celui de l'éclatement. »

Penser la riposte à partir de valeurs fondamentales

Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique, s'interroge sur le moment politique : « Ces attaques se produisent avec un exécutif isolé comme jamais, malgré l'opposition des syndicats, celles des associations d'élus, de l'opinion publique, avec en toile de fond le mouvement des gilets jaunes et des engagements auprès de l'Union européenne qui, heureusement, ne seront pas tenus... Comment expliquer, dans ces conditions, que ce projet ne soit pas mis à bas ? La réponse déborde du seul cadre de la fonction publique, et je ne crois pas que l'on puisse obtenir des résultats à court terme. Le mouvement social, syndicats compris, doit se réapproprier trois éléments : d'abord son histoire, celle de la fonction publique et des fonctionnaires. Ensuite, parce qu'on assiste à une disparition des moyens d'expertise de l'État, il revient au mouvement social de se réapproprier la pensée rationnelle. Enfin, il faut s'approprier l'éthique républicaine, qui est le fondement de l'intérêt général et légitime sa défense. »

L'ancien ministre appelle à penser en termes prospectifs, en tenant compte des évolutions énormes en cours dans le

monde : « Cela fait quarante ans qu'il n'y a pas eu de révision des grilles indiciaires, alors que tout bouge : les technologies, les mœurs, les relations internationales... On aurait besoin d'une remise en ordre à la hauteur de ces questions. Cela permettrait d'introduire des nouveautés comme, par exemple, des multicarrières dans un même corps, correspondant au mouvement des qualifications, à l'allongement de la durée de vie, à une meilleure définition de la place des contractuels. Des chantiers comme l'égalité hommes-femmes méritent notre attention à travers les domaines de la précarité et l'accès aux emplois supérieurs de la fonction publique. Il en va de même pour la numérisation, si l'on veut qu'elle ait un visage humain. L'administration est le champ principal de cette révolution ce qui nous confère une grande responsabilité. » Anicet Le Pors appelle, en conclusion, à « faire une pause sur le pessimisme. Je reste persuadé que le xx^e siècle sera l'âge d'or du service public. Il nous revient d'y contribuer, de mettre l'accent sur des valeurs, des principes issus de l'histoire qui permettent un début de prise de conscience. Cela demande de la lucidité, car elle éloigne la peur et éclaire l'avenir ». Dans la foulée de cette intervention, Marylise Lebranchu déplore que, depuis une quarantaine d'années, on ait réussi à faire rimer conservatisme avec action publique, et modernité avec privé. « Or, c'est le contraire. L'action publique est moderne. La concurrence est un fait, la coopération est une valeur. Nous n'avons pas été assez coopérants, en termes internes, entre administrations et fonctions publiques. Une coopération avec le privé ? Peut-être, avec le statut du travail salarié, mais aussi en expliquant aux petits patrons révoltés contre les charges que, sans école, sans infrastructures de santé, ils n'auront pas de salariés. La pensée dominante politique a été polluée par le fait que la population ne voudrait pas davantage de fonction publique. Or, c'est une erreur. » L'ancienne ministre de la Fonction publique estime qu'il y a là un enjeu d'hégémonie culturelle : « Il nous

Intérêt général

L'Ugict-Cgt, la Cgt-Fonction publique et les unions fédérales spécifiques ont tenu, lundi 24 juin, une journée d'étude sur les principaux impacts des réformes en cours, singulièrement ceux qui touchent les catégories cadres et techniciens. Trois tables rondes ont ainsi traité du rôle du statut de la fonction publique, du management qui se met en place au détriment d'une éthique de service public et de ses missions. Ce travail d'approfondissement s'est étendu au thème des stratégies syndicales à faire vivre auprès des cadres et des professions intermédiaires. Nous y reviendrons, tant le contenu des échanges était en phase avec l'actualité.

faut expliquer à la population qu'il n'y a pas de progrès sans action publique. Cette idée est là, présente, dans l'air du temps mais elle n'est pas cristallisée, et le syndicalisme ne l'incarne pas, ou pas encore. Je reste pourtant convaincue que nos concitoyens sont prêts à nous entendre parler d'action publique, mais à condition qu'on organise des endroits où l'on en parle. »

Ne pas se laisser enfermer dans des alternatives stériles

Sophie Binet insiste également sur cette dimension de réappropriation : « Dépendance, environnement, digitalisation... La question posée est la même : comment reprenons-nous en mains notre destin, notre avenir ? Comment réinjecter de l'humain, partout ? » La cosecrétaire générale de l'Ugict-Cgt plaide pour que le syndicalisme ne se laisse pas enfermer dans de fausses alternatives : « On ne doit pas choisir entre le Wall street management, avec son train de suicides, et le statu quo. Sinon, on ne sera compris ni des usagers, ni des jeunes, ni des fonctionnaires. Nous avons besoin de porter des propositions pour garantir le cadre et le statut de la fonction publique, réconcilier l'individu avec le collectif, ses possibilités de mobilité, de qualifications et d'aspirations individuelles. Contrer le projet de loi gouvernemental suppose de revenir sur le lien entre usagers salariés, entre qualité du travail et intérêt général. »

Un message repris par Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'Ufse-Cgt, dans un appel à réfléchir, à innover, à formuler des propositions mobilisatrices, à se réapproprier l'idée de modernité : « Cette réforme nous est vendue comme répondant à la volonté générale. À nous de jouer notre rôle, de faire entendre une autre musique, à partir du fait que la population française n'est pas acquise au "moins de service public". Elle en a une bonne appréciation dès qu'elle a affaire à lui. Sachons lui rap-
peler que le statut est une garantie pour nous mais aussi, et surtout, pour elle. »

Louis SALLAY

Dans les révolutions du travail

Monde, points de vue syndicaux

À l'occasion du 52^e congrès confédéral de la Cgt, 107 syndicalistes venus de 70 pays ou territoires et représentant quelque 90 organisations ont pu échanger réflexions, analyses et expériences. Ces échanges ont donné lieu à plusieurs tables rondes tournant autour des révolutions du travail dans un contexte mondialisé et contrasté. En organisant ces débats, la Cgt entendait souligner le besoin de solidarités et de luttes face à des problématiques quasiment identiques d'un bout à l'autre de la planète, et favoriser des stratégies qui dépassent les seuls cadres nationaux, dans une perspective internationaliste.

Des solidarités plus que jamais nécessaires

Ce sont ces débats auxquels nous faisons écho dans ce numéro, en en résumant l'essentiel et en les articulant à plusieurs événements d'actualité : crise de l'accueil des migrants, nouvelles mises en concurrence des travailleurs, dumping social et environnemental dans les entreprises et les administrations. Autant de raisons pour amplifier les coordinations face aux multinationales et au patronat international, aller à un cadre largement unitaire et promouvoir l'unité d'action.

Un agenda au rendez-vous des défis

Autant de raisons pour lesquelles la Ccs et la Csi devraient se polariser sur la façon de gagner en force, et développer un autre modèle de développement respectueux de l'homme et de la planète dans les filières, les territoires et les entreprises. Dans ce cadre, le congrès de la Confédération européenne des syndicats et le centième anniversaire de l'Organisation internationale du travail, avec l'appel à la manifestation européenne du 17 juin, constituent des jalons d'importance, dans la perspective d'un autre modèle de développement.

DYLAN MEIFFRET / MAXPPP



SOMMAIRE

**FACE AUX CRISES
DE NOUVELLES SOLUTIONS**
PAGES 19 À 21

**LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL,
AU CŒUR DE SON AVENIR**
PAGE 22 À 24

**EUROCADRES
POUR LES LANCEURS D'ALERTE**
PAGE 25

**ETUI
INSTITUT POUR L'ACTION**
PAGES 26-27

**OIT
CENT ANS DE DROIT**
PAGES 28 À 30

**MONDE
RÔLES ET MISSIONS
DU SYNDICALISME**
PAGES 32-33



Face aux crises, porter de nouvelles solutions

Urgence écologique, montée des inégalités, autoritarisme croissant: cet état du monde, qui s'accompagne d'une mise sous pression du travail et de la démocratie, définit un agenda syndical.

Pour Thomas Coutrot, économiste, statisticien et responsable de l'association Attac, le monde affronte l'aggravation sans précédent d'une crise sociale cumulée à une crise écologique majeure. D'où des défis sans équivalent pour l'humanité. L'évolution des revenus indique une explosion des inégalités, les plus riches s'approprient une part énorme des richesses produites en émettant à eux seuls la part majeure des émissions de CO₂. La mise en péril de la biosphère, l'extinction de la diversité l'indiquent: loin d'une économie prétendument «postindustrielle», le système économique actuel est plus prédateur que jamais. Avec, du côté des plus riches, une explosion des flux de tourisme international et, en revanche, une augmentation nettement plus modérée des migrations pour les plus pauvres. Le lien entre migrations et crise climatique est d'ailleurs en train de devenir massif. Le marché du travail, lui, enregistre une polarisation violente entre d'un côté, des emplois hau-

tement rémunérés, très qualifiés et, de l'autre, des emplois peu rémunérés, peu qualifiés, de services à la personne. Avec, au milieu, une classe moyenne et des cols-bleus en déclin, en déshérence. Et le phénomène est général: l'organisation du travail tend à devenir homogène sur la planète. La *lean production*, le contrôle électronique conduisent à une intensification et à la baisse de l'autonomie dans le travail, d'où un fort sentiment de perte de sens chez les travailleurs. «On a, d'un côté, des emplois bien payés, mais mal vécus car inutiles, voire nocifs, et de l'autre des emplois – ceux du care, par exemple – très utiles mais très mal reconnus, avec des salaires indécents. Enfin, on a de plus en plus du travail empêché, avec des personnes qui n'arrivent pas à développer les valeurs qu'ils portent. Dans ce contexte, la souffrance liée aux contraintes physiques et à l'insécurité de l'emploi explose, avec l'apparition de véritables pandémies, mettant en danger les travailleurs.»

...

... Face à cette réalité massive, on entend beaucoup parler de l'idée d'un « *new deal vert* », un nouveau compromis entre capital et travail fondé sur la transition écologique. Le problème c'est que, jusqu'à présent, il a été « *impossible de découpler production et gaz à effets de serre. D'où mes hypothèses : il faut abandonner le fordisme, ce compromis aujourd'hui dépassé par la globalisation financière et son austérité salariale, sa réduction de la protection sociale.* » Il faut répondre à l'aspiration croissante, chez les travailleurs, à être plus responsables, à contrôler les objectifs et à orienter les moyens vers un travail autogouverné, plus autonome. « *Si "new deal vert" il doit y avoir, il doit être exigeant en termes de sécurité et de démocratie dans le travail, de façon radicalement nouvelle.* »

En proie aux inégalités et en mal de droits

Partout dans le monde, les résistances sociales existent : la planète est balayée de mouvements importants qui mobilisent les classes populaires autour du pouvoir d'achat et de la démocratie directe. Ces résistances sont polluées par le populisme d'extrême droite, d'où un danger majeur : les mouvements pour la justice climatique dans la jeunesse sont sans précédent et le mouvement syndical est mobilisé pour les services publics, à partir de la qualité du travail. Le pessimisme n'est donc pas de rigueur. « *Dans ce contexte, le travail vivant pourrait être une bannière, une cause commune, une lecture commune à ces différents mouvements. Qu'est-ce que travailler ? C'est engager de la créativité, de l'engagement, de la coopération. Cela ne peut pas être standardisé. C'est une aspiration puissante,*

aujourd'hui niée par le management néolibéral. Il y a là une énergie potentielle formidable. Une politique du travail vivant pourrait consister à mettre en débat ce qui est important dans notre travail, qui doit en décider, quels en sont les impacts et les conséquences sur la démocratie. C'est le chemin vers de nouvelles solutions face à cette crise terrible. »

En écho à cette intervention, José María Suárez (Ugt, Espagne) estime que l'affaiblissement des États démocratiques est l'une des questions les plus urgentes du moment. On a pu penser que le capitalisme entraînait en crise, crise dont il serait possible de profiter. En réalité, le néolibéralisme a raflé la mise : la précarité s'est banalisée et les privilèges d'une minorité ont explosé de façon insupportable à la face des travailleurs et des citoyens. Pour autant, l'action syndicale reste pleinement à l'ordre du jour, à condition de tirer les leçons des avancées et des échecs. « *Bien que lucides, nous n'avons pas été capables d'opposer notre unité. Nous avons connu en Espagne des réformes profondément brutales, auxquelles nous avons opposé des recettes classiques, en intégrant les expériences positives du mouvement féministe, des jeunes, des mouvements transversaux et unitaires. De ce point de vue, il serait erroné de considérer que les progrès de la droite seraient définitifs. Les hommes et les femmes veulent toujours profondément changer les politiques et nous laissent un peu de temps. La meilleure manière de lutter contre l'extrême droite c'est d'obtenir une meilleure répartition des richesses et pour cela, s'engager fondamentalement dans l'unité du mouvement syndical.* »

Le travailleur migrant, figure de l'époque

Noureddine Taboubi (Uggt, Tunisie) fait également le constat de l'aggravation des inégalités et du changement climatique, d'un modèle de croissance qui ne cesse d'alimenter inégalités et précarité. Il souligne un paradoxe : des transformations industrielles induites par des politiques de lutte contre le changement climatique, et qui accélèrent parfois les restructurations d'emplois. « *Cela se vérifie notamment à propos des emplois agricoles avec comme enjeu l'insécurité alimentaire.* » Il s'alarme de la progression de la violation des droits des travailleurs et de la montée du racisme et des discriminations de toutes sortes, qui deviennent des enjeux décisifs. « *Ce combat passe par des mesures de développement des compétences, l'augmentation des salaires et la préservation du rôle des syndicats dans la négociation collective, l'installation des services publics.* » Noureddine Taboubi insiste enfin sur l'importance de responsabiliser les gouvernements sur

L'affaiblissement des États démocratiques est l'une des questions les plus urgentes du moment.





Le pessimisme n'est pas de rigueur. Le travail vivant peut être une bannière, une cause commune, une lecture commune aux différents mouvements de résistance. Qu'est-ce que travailler ? C'est engager de la créativité, de l'engagement, de la coopération. Cela ne peut pas être standardisé. Il y a là une énergie potentielle formidable.

la protection sociale, « y compris pour les travailleurs de l'économie informelle. Le dialogue social inclusif et responsable doit être considéré comme le cadre d'élaboration des politiques appropriés aux défis présents et à venir. »

Gautam Mody (Ntui, Inde) souligne les difficultés du mouvement syndical et l'exacerbation des défis : montée des droites, du racisme, de la xénophobie, singulièrement à l'encontre du travailleur migrant. Il est devenu la figure de l'époque, portant le fardeau à la fois de la crise climatique, sociale, et d'une surexploitation doublée de discriminations, tant à l'international que dans notre pays. « Face à cela nous devons, en nous rassemblant, lutter pour faire avancer la démocratisation de nos organisations et de nos sociétés. Si nous ne parvenons pas à y opposer un

système juste, les tensions nationalistes vont augmenter, opposant les peuples aux peuples. Pour relever ce défi de citoyenneté mondiale, il nous faut aller au-delà des formes électorales de la démocratie, lui opposer une solidarité construite sur la justice sociale. »

Marilyne Poulain (Cgt, France) évoque également ce mouvement de repli identitaire et ses dangers : attaques contre les droits des étrangers, montée des inégalités, désignation de boucs émissaires. Elle revient sur le grand mouvement des travailleurs sans papiers pour leur régularisation, mené en France il y a dix ans, et sur le rôle central qu'y a joué la Cgt face aux stratégies patronales de division. Elle dénonce une hiérarchisation « ethnique » des tâches, accompagnée de l'émergence ou de la réémergence de « phénomènes de traite des êtres humains, avec des mafias aux commandes : dans la coiffure, l'agriculture, les scieries... » Ces phénomènes sont liés à la destruction des droits, ceux des immigrés et ceux des nationaux. « L'unité est donc plus que fondamentale pour préserver la liberté de circulation, l'égalité de traitement qui doit devenir immédiatement effective. » Ces combats combinent la grève, la saisie du défenseur des droits, la plainte en justice, pour déboucher sur des acquis de droits, notamment propres aux emplois précaires. Il s'agit bel et bien d'un enjeu central posé au cœur des organisations du travail. ◀

Louis SALLAY

LE TRAVAILLEUR MIGRANT EST DEVENU LA FIGURE DE L'ÉPOQUE, PORTANT LE FARDEAU À LA FOIS DE LA CRISE CLIMATIQUE, SOCIALE, ET D'UNE SUREXPLOITATION DOUBLÉE DE DISCRIMINATIONS, TANT À L'INTERNATIONAL QUE DANS NOTRE PAYS. FACE À CELA NOUS DEVONS FAIRE AVANCER LA DÉMOCRATISATION DE NOS ORGANISATIONS ET DE NOS SOCIÉTÉS.

La reconnaissance du travail, au cœur de son avenir

La période est caractérisée par un affrontement pour la direction politique et culturelle de la société.

L'entreprise est donc une institution clef, car elle concentre beaucoup de savoirs.

La question du numérique et des récits sur la technique, au-delà des technologies elles-mêmes, devient un enjeu central.

Pour Hélène Hirata, sociologue, on ne peut parler de l'avenir du travail qu'en considérant ses présents, qu'elle évoque en citant notamment le procès de France Télécom et de ses dizaines de suicides provoqués par le harcèlement et le projet de suppression de milliers de postes de travail. Elle souligne que ce phénomène se retrouve au Japon et au Brésil... *« Le présent, ce sont des formes d'organisation qui pèsent sur la santé mentale et physique et qui concernent tout le monde, les cadres et les autres. Le présent, c'est la précarisation, la déréglementation avec les ordonnances Macron. Ces processus nourrissent largement la croissance du travail informel, qui concerne majoritairement les femmes, sans couverture sociale ni congés, une forme de travail majoritaire dans les pays dits en voie de développement. Cette évolution dépend des politiques publiques, notamment d'emploi. »* Elle pointe le paradoxe existant entre l'augmentation de l'emploi salarié, du travail rémunéré, la précarisation et la vulnérabilité croissante de ces emplois, paradoxe qui s'accompagne d'une rupture induite par la montée en puissance de la numérisation et des plateformes. *« L'Ocde prévoit ainsi que, dans l'avenir, 14 % du travail risque d'être hautement automatisé – avec les suppressions d'emplois que cela suppose – et que 39 % subira des transformations radicales, ce qui rend la formation des travailleurs inadéquate. »* Refusant tout déterminisme technologique, la sociologue s'appuie sur les leçons de l'histoire : *« Les grandes transformations du passé n'ont pas conduit à un repli du travail. L'avenir du travail dépend, pour beaucoup, de ce que veulent les travailleurs et leurs organisations, de leurs luttes. Cela implique la reconnaissance du travail et des travailleurs, cela renvoie à l'enjeu du cadre juridique du travail, de la flexisécurité, de ses remodelages. L'avenir du travail se joue dans n'importe quel emploi, l'essentiel étant que dans tous les cas, sa valeur soit reconnue. »*

Pour Pierre Musso, docteur en sciences politiques, chercheur et professeur en sciences de l'information et de la communication, la période est caractérisée par un affrontement pour la

direction politique et culturelle de la société. Dans ce cadre, l'entreprise est une institution clef, car elle concentre beaucoup de savoirs. La question du numérique et des récits sur la technique, au-delà des technologies elles-mêmes, est donc un enjeu central, d'autant qu'on gouverne de plus en plus par les peurs et moins par les projets. Les techniques peuvent cristalliser ces peurs, à travers un techno-catastrophisme qui s'exprime dans le champ du travail, avec l'ombre menaçante de la robotisation, de l'automatisation. *« Soyons clairs : la "fin du travail" annoncée par Rifkin est encore loin. Ceci étant dit, que des emplois apparaissent et disparaissent à l'occasion d'une révolution technologique n'a rien de neuf. Le problème est d'une autre nature : il réside dans le fait que la révolution informatique dont il est question a été amplifiée par la rencontre avec les télécoms, c'est-à-dire avec les réseaux. Il s'agit d'une télé-information, qui se décline en grappes technologiques : intelligence artificielle, big data, robots, objets connectés, mondes virtuels... »*

Récit libérateur du travail vs mythologies technologiques

Pour l'instant, les conséquences négatives dominent, avec notamment l'ubérisation économique et le contrôle par le consommateur final, avec le *digital labor* et le travail gratuit fourni par les consommateurs, devenus coproducteurs...

VINCENT ISORE/MAXPPP





Face aux mythologies technologiques, prometteuses ou catastrophistes et qui peuvent faire croire à l'illusion qu'on peut faire l'économie des révolutions politiques et sociales, il faut opposer une autre hégémonie culturelle sur le travail et ses mutations. Il faut rappeler que l'emploi n'est pas le travail.

QUE DES EMPLOIS APPARAISSENT ET DISPARAISSENT À L'OCCASION D'UNE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE N'A RIEN DE NEUF. LE PROBLÈME EST D'UNE AUTRE NATURE : IL RÉSIDE DANS LE FAIT QUE LA RÉVOLUTION INFORMATIQUE A ÉTÉ AMPLIFIÉE PAR LA RENCONTRE AVEC LES TÉLÉCOMS, C'EST-À-DIRE AVEC LES RÉSEAUX.

« Mais ce n'est qu'une option, et d'autres pistes sont possibles. Il y a un enjeu autour des récits et mythologies technologiques, qui peuvent être prometteuses ou catastrophistes et, à la limite, faire croire à l'illusion qu'on peut faire l'économie des révolutions politiques et sociales. Il faut donc leur opposer une autre hégémonie culturelle sur le travail et ses mutations, en rappelant que l'emploi n'est pas le travail. Le premier ne résume pas le second. »

L'incontournable extension du domaine des droits

Quelques pistes à cet égard : la question de l'intelligence des architectures des intelligences algorithmiques est cruciale. La formation est un enjeu énorme, avec les qualifications à la clef. De même, la réduction du temps de travail est un facteur évident d'alternative, avec des politiques industrielles, des politiques de recherche et développement qui soient suffisantes pour peser. Il faut enfin faire le lien avec les sciences humaines et sociales pour construire un imaginaire libérateur qui réponde à une demande croissante d'autonomie dans le travail. « Georges Ballandier disait que la mutation actuelle, la "grande transformation" ouvre de nouveaux "nouveaux mondes" il s'agit de les construire, les habiter, les civiliser. »

Ces deux approches sont illustrées par deux

témoignages revenant sur des luttes revendicatives. Le premier évoque la situation du complexe sidérurgique de Krivoï Rog, en Ukraine, où 50 000 salariés sont employés par Arcelor Mittal, dont la moitié sont en fait précaires. Youri Samoïlov (KVPU), après avoir évoqué les nombreuses restructurations qui ont marqué le site depuis sa privatisation, expose comment, dans un contexte politique tendu et défavorable, son organisation a voulu réhabiliter le travail et le 1^{er} mai. « Chez nous, le 1^{er} mai reste un jour férié mais plus personne n'en comprend le sens. Nous avons voulu changer cela et, en 2017, nous avons renoué avec un 1^{er} mai de lutte et de manifestation. Nous étions 5 000 à 6 000 travailleurs de la région, soit un nombre important. Nous avons décidé de mettre la pression sur nos directeurs mais nous n'avons pas pu les trouver. Ce jour-là, Lakshmi Mittal rencontrait le président Ukrainien, et le gouvernement a fait intervenir l'armée dans l'entreprise. Au même moment, au Kazakhstan, où le groupe possède une usine, plusieurs dizaines de salariés, des mineurs, ont manifesté et ont obtenu une sérieuse augmentation de salaires. Leur mouvement nous a inspiré notre revendication : "1 000 euros ici, maintenant". Le slogan est simple, accessible à tous les travailleurs, quel que soit leur niveau de qualification. » Arcelor faisait alors face à des grèves en Afrique du Sud, en Argentine, au Mexique, aux

...

PLANÈTE INTÉGRALE

La reconnaissance du travail, au cœur de son avenir

... États-Unis... «En 2018, nous sommes à nouveau entrés en grève et la direction d'Arcelor a prohibé tout contact avec les directeurs. Nous avons donc organisé une grève du zèle avec les cheminots de l'usine, un secteur stratégique vu la superficie du site. Au bout de deux semaines, on nous a proposé de nous rendre au Luxembourg pour rencontrer le top management de l'entreprise. Les syndicats européens étaient partie prenante de la rencontre et nous avons finalement obtenu la reconnaissance légale d'un réseau syndical mondial. Les syndicats français ont joué un rôle central. Cet accord nous permet de travailler à l'extension des conditions de travail qui existent en France à d'autres pays, notamment le nôtre.»

La modernité s'accompagne de garanties et droits pour tous

Pour le Guinéen Asmaou Bah, du Réseau africain des employés de maison (Guinée), l'adoption de la convention relative aux travailleurs domestiques est un enjeu colossal. Elle concerne 67 millions de personnes sur le continent africain, majoritairement des femmes, souvent illettrées, très souvent des migrants. «Tous subissent des violences, du harcèlement, n'ont aucune protection sociale, leur maternité est niée et discriminée malgré les instruments légaux qui existent. Elles sont les premières à se lever, les dernières à se coucher.» Ni les salaires ni la vie ne sont décentes.

LA LUTTE MENÉE EN FRANCE PAR LES LIVREURS DE DELIVEROO, ILLUSTRE L'IMPORTANCE ET LA MODERNITÉ DES FORMES NOUVELLES DE MOBILISATION COLLECTIVE QUI DÉBOUCHENT SUR LA CONQUÊTE DE GARANTIES ET DE DROITS POUR TOUS, À L'IMAGE DE CE QUI S'EST FAIT EN ESPAGNE AVEC LE STATUT DU TRAVAILLEUR.

Alors que le Smic est de 55 dollars, les travailleurs domestiques n'en touchent même pas 30. Une femme violée se heurte au tabou : si elle parle elle risque d'être rejetée. Et la grève générale est impossible dans un secteur où les travailleurs sont dispersés, dans des espaces privés, derrière les portes. «C'est pourquoi nous avons sillonné les campagnes, fait du porte-à-porte pour convaincre les travailleurs domestiques de se syndiquer : chauffeurs, jardiniers, femmes de ménage... Nous avons rappelé en permanence dans les médias qu'il existe un cadre légal : la convention 189. Il nous revient de la faire appliquer.»

Fabrice Angéi (Cgt, France) revient sur la distinction décisive entre travail et emploi, en rappelant que c'est toujours le travail qui crée les richesses. Il souligne la montée croissante des formes d'emploi précaires, atypiques, qui visent à mettre fin au droit du travail. Revenant sur les formes d'ubérisation de la société et de l'économie, il souligne les dangers qu'elles font peser sur la protection sociale, mais aussi sur «les libertés, la démocratie et la citoyenneté». Évoquant la lutte menée en France par les livreurs de Deliveroo, il souligne «l'importance et la modernité des formes nouvelles de mobilisation collective qui débouchent sur la conquête de garanties et de droits pour tous», à l'image de ce qui s'est fait en Espagne avec le statut du travailleur.

Louis SALLAY

Il s'agit de faire le lien avec les sciences humaines et sociales pour construire un imaginaire libérateur qui réponde à une demande croissante d'autonomie dans le travail.



MAXPPP

EUROCADRES UNIS POUR LES LANCEURS D'ALERTE

LE CONSEIL DES CADRES EUROPÉENS (EUROCADRES) A FAIT DE LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE L'UNE DES PRIORITÉS DE SON ACTION. PREMIERS RÉSULTATS.

Fruit d'un compromis trouvé quelques semaines plus tôt entre le Conseil européen, la Commission et le Parlement européen, la directive sur la protection des lanceurs d'alerte a été adoptée en avril au Parlement de Strasbourg, lors de la session plénière précédant les élections. Il aura fallu plusieurs années de combats et de débats, portés depuis 2014 par une coalition d'organisations syndicales et d'Ong pour obtenir, enfin, une protection «solide» des lanceurs d'alerte, pour reprendre le qualificatif de Transparency International (voir *Options* d'avril 2019). Cette coalition a été pilotée depuis le début par Eurocadres, à l'origine de la plateforme Whistleblowerprotection.eu.

Créé en 1993 sous l'égide de la Confédération européenne des syndicats (Ces), le Conseil des cadres européens (Eurocadres) représente quelque 6 millions de cadres des secteurs public et privé, affiliés à des confédérations, syndicats ou fédérations syndicales européennes. Reconnu par la Commission européenne comme partenaire social européen, Eurocadres participe au dialogue social lors des négociations collectives à ce niveau et représente les cadres auprès des institutions européennes. C'est à ce titre qu'il a fait de la protection des lanceurs d'alerte l'une de ses trois résolutions dites «d'urgence», lors de son dernier congrès, en octobre 2017, à Bruxelles. «Parce qu'ils sont souvent au contact d'informations qui pourraient être divulguées, les cadres et managers s'exposent en première ligne. Voilà pourquoi Eurocadres fait de la protection des lanceurs d'alerte un objectif prioritaire»: au nom de l'intérêt général. Responsable du secteur international de l'Ugict-Cgt et membre du présidium



d'Eurocadres, Nayla Glaise témoigne de cette action: «Rassembler, au sein d'une coalition de 90 syndicats et Ong, toutes les organisations intéressées par un sujet transverse et commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne a été la clef du succès.» D'abord pour envisager cette question à l'échelle européenne, quelles que soient la dizaine de législations en vigueur: c'est dans un cadre de protection «fragmenté et inégal» selon les pays que se sont en effet tenues les négociations pour fixer de nouvelles normes applicables partout. Puis pour parler d'une seule voix auprès des institutions européennes: Conseil, Commission européenne et Parlement. D'une seule voix mais en rassemblant au-delà des organisations syndicales: une première, pour Eurocadres, qui souhaiterait reconduire cette coalition pour traiter, dans les mois qui viennent, des risques psychosociaux.

Une action de «lobbying» au niveau européen, assise sur une pétition de 280 000 signatures, complémentaire d'un travail d'information et d'alerte auprès des organisations nationales, à raison d'une à deux réunions hebdomadaires, et des mobilisations organisées dans chaque pays en fonction de leur problématique propre. Ainsi pour la France: «Lors de la négociation de la directive, le point principal de blocage était la procédure de signalement priorisant la voie interne, défendue notamment par la France, comme le prévoit la loi Sapin 2 de 2016, aux côtés de l'Allemagne, de l'Italie ou de la Hongrie», explique Nayla Glaise.

C'est ce qui a conduit l'Ugict-Cgt, avec d'autres organisations syndicales de cadres, à interpeller la garde des Sceaux, l'alerte étant cadencée par une procédure excluant notamment les syndicats. Finalement, le compromis trouvé en avril dernier leur donne raison: le texte final prévoit une procédure de signalement comprenant la voie interne ou externe et la révélation publique avec, comme garantie, la possibilité de s'adresser à un «facilitateur» – représentant du personnel, syndicat ou Ong – pour accompagner cette alerte. S'ouvre désormais la phase de transposition, dans le droit national. Comme Eurocadres, l'Ugict-Cgt affirme qu'elle sera «particulièrement vigilante» pour que cette transposition soit l'occasion d'intégrer les syndicats à tous les paliers de l'alerte.

Christine LABBE

Séminaires

Eurocadres met en place un programme de formation destiné aux représentants syndicaux potentiellement concernés, dans leur entreprise, par la protection des lanceurs d'alerte. Ces formations ont déjà débuté et sont programmées dans quatre pays: l'Espagne, la Serbie, la France et l'Irlande. Pour la France, un séminaire sera organisé à la bourse du travail, à Paris, les 6 et 7 novembre, en partenariat avec l'Ugict-Cgt.

EUROPE

UN INSTITUT POUR L'ACTION SYNDICALE

TOUTES LES QUESTIONS, ET MÊME CELLES QUE LE SYNDICALISME EUROPÉEN NE SE POSE PAS ENCORE, SONT À L'AGENDA DE L'INSTITUT SYNDICAL EUROPÉEN (ETUI) CRÉÉ PAR LA CES ET BASÉ À BRUXELLES. RENCONTRE AVEC MARIA JEPSEN, LA DIRECTRICE DE SON DÉPARTEMENT RECHERCHE.



FILIP CLAUS/MAXPPP

La « transition juste » est désormais une priorité de la Ces. L'Etui entend donc alimenter le débat à ce sujet en s'intéressant particulièrement aux « bonnes pratiques », aux expériences qui peuvent aider le syndicalisme à mener sa réflexion.

– **Options: Quel rôle l'Etui a-t-il dans le mouvement syndical européen ?**

– **Maria Jepsen:** Notre mission est triple. Elle est de soutenir le mouvement syndical en lui fournissant des études et des formations qui l'aideront à agir. Elle est de le renforcer en développant des réseaux avec des acteurs que, parfois, il connaît mal. Les universitaires, comme les Ong, peuvent l'aider à appréhender ce monde en pleine mutation dans lequel nous vivons. Enfin, nous avons pour ambition de stimuler la réflexion des organisations par l'apport d'idées nouvelles. Pour cela, nous menons des études sur des thèmes revendicatifs encore en gestation – par exemple la nécessité ou non d'une légis-

lation européenne sur les robots et leurs responsabilités dans les processus de fabrication. Autrement dit, la compréhension des enjeux de l'Agenda européen n'est pas notre seule priorité. Notre rôle est de donner à la Ces et à tous ses membres un outil critique de compréhension du réel, non au niveau national mais au niveau continental.

– **Avec quel objectif ?**

– Permettre au syndicalisme européen de développer une stratégie commune malgré les différences qui existent en son sein. Pour avancer sur une question aussi complexe que le travail détaché et ce qu'il représente dans chaque pays, il faut y voir

clair, savoir comment chacun perçoit les choses, de quelle manière il est possible de travailler ensemble. Idem pour la transition énergétique, sujet difficile s'il en est pour le mouvement syndical. Toutes les fédérations, toutes les organisations nationales n'ont pas une même approche du sujet. Pour certaines, cette perspective est vécue comme une menace pour l'emploi et pour l'économie nationale. Pour d'autre, elle est perçue comme une opportunité. La « transition juste » est désormais une priorité de la Ces. Nous allons donc alimenter le débat à ce sujet en nous intéressant particulièrement aux « bonnes pratiques », aux expériences qui peuvent aider le syndicalisme à mener le débat.

– *Lors du congrès de la Ces à Vienne, vous avez dit vouloir consacrer du temps d'échange, d'études et de réflexion à la fiscalité et au big data. Avec quelle approche ?*

– Le big data ne peut être laissé entre les mains des entreprises ou des gouvernements. Le syndicalisme doit s'en emparer. En Suède, l'Unionen a décidé de s'en servir pour mieux anticiper les évolutions au niveau des entreprises et, ainsi, mieux se préparer aux négociations. Nous ne maîtrisons pas encore très bien la manière dont cette structure procède. Nous ne savons pas non plus si d'autres, en Europe, cherchent à tirer parti de cet outil pour défendre les revendications des salariés. Des syndicats nous ont sollicités sur le sujet. Décision a été prise de tenir, en octobre, une réunion de travail avec toutes les organisations intéressées pour faire le point sur les expérimentations en cours et voir comment il est possible de ne pas laisser cette technologie aux seuls employeurs. Le big data peut servir la syndicalisation. Dans quelles conditions, avec quelle aide extérieure, quelles limites, quelles précautions ? Nous allons avoir un premier échange sur le sujet à cette occasion.

– *Et de quelle manière un institut syndical comme le vôtre, européen, transnational, peut-il aborder une question comme celle de la fiscalité ?*

– Effectivement, l'impôt reste une prérogative nationale, caractéristique à laquelle les syndicats sont très attachés. Mais ce dossier est fondamental pour combattre la concurrence de tous contre tous dans l'Union. Il l'est pour défendre en son sein une fiscalité respectueuse de l'emploi et des droits sociaux et s'assurer d'une transition climatique qui n'accroît pas les inégalités mais, au contraire, assure une redistribution véritable et privilégie le travail par rapport au capital. À nouveau, sur ce thème, notre rôle est double. Il est d'apporter les éléments qui peuvent permettre de mieux comprendre les réalités dans lesquelles évoluent les salariés dans les différents pays de l'Union afin de mieux comprendre les tensions qui peuvent exister et les dépasser. Il est aussi d'envisager la manière dont, au niveau européen, on peut revendiquer une fiscalité qui serve une transition juste. Pour avancer en ce sens, nous sommes en train de mettre en place une collaboration avec la Chambre du travail autrichienne qui, là-bas, représente, à côté des organisations syndicales, tous les salariés.

QUE CE SOIT CLAIR :
EN AUCUN CAS, NOTRE
OBJECTIF N'EST DE DIRE CE
QU'IL FAUT, OU NE PAS FAIRE.
IL EST DE COMPRENDRE
LES LOGIQUES À L'ŒUVRE
ET D'AIDER LE SYNDICALISME
À RÉSISTER AUX EFFETS
DE LA CRISE ET À LA
TENTATION DES SALARIÉS
DE SE TOURNER VERS
DES SOLUTIONS FONDÉES
NON PAS SUR LA
SOLIDARITÉ, MAIS SUR
L'EXCLUSION, LE RACISME
ET LA XÉNOPHOBIE.

– *Justement, quels rapports entretenez-vous avec les syndicats nationaux ? Vous adressent-ils des demandes ?*

– Chaque année, lors de l'assemblée générale de la Ces, nous échangeons avec les organisations sur leurs demandes et leurs besoins. À cette occasion, ou en dehors, il nous en arrive beaucoup. Et de toutes natures. Récemment, nous avons mené, à la demande du syndicalisme danois, une étude sur les conséquences sur l'emploi et les droits sociaux de l'arrivée d'investisseurs chinois au Groenland, attirés par les perspectives d'exploitation minière ouvertes par la fonte des glaces. Pour cette étude, nous ne nous sommes pas seulement intéressés à la réglementation possible pour préserver les droits mais aussi à la manière de dépasser le conflit entre défense de l'emploi et préservation de l'environnement. Nous avons aussi mené plusieurs études, pour la Fédération européenne des services publics, sur les écarts salariaux entre hommes et femmes en Europe, et la manière de les combler. Enfin, pour les syndicats belges, nous avons mené des enquêtes sur les jeunes et l'engagement.

– *Les gilets jaunes et les questions qu'ils posent au syndicalisme sont-ils un sujet qui va vous intéresser dans les mois qui viennent ?*

– Il y a eu plusieurs phénomènes de ce type ces dernières années où, comme en France, en Espagne avec Podemos, ou aux États-Unis avec Occupy Wall Street, des mouvements de protestation ont dénié

aux syndicats la capacité de représenter les revendications des travailleurs à eux seuls. Si la crise du syndicalisme, comme les expériences développées pour y faire face, nous intéressent bien sûr fortement, nous avons à ce jour surtout travaillé sur le syndicalisme et l'extrême droite. Toutes les organisations européennes n'abordent pas le problème de la même façon. Il en est qui refusent de débattre avec les partis d'extrême droite ; certaines qui ne se prononcent pas sur le sujet ; d'autres, enfin, qui dialoguent avec eux, arguant du fait qu'ils avancent des revendications sociales que le syndicalisme ne peut ignorer. Nous avons organisé, l'an passé, un atelier sur les stratégies possibles. Nous avons publié dans *Transfert*, notre revue académique, des articles sur les rapports qu'entretiennent les organisations syndicales européennes avec les partis politiques. Un numéro à paraître va creuser plus précisément encore cette question, qui ne peut être abordée sans considérer l'histoire et les réalités de chaque pays... Que ce soit clair : en aucun cas, notre objectif n'est de dire ce qu'il faut, ou ne pas faire. Il est de comprendre les logiques à l'œuvre et d'aider le syndicalisme à résister aux effets de la crise et à la tentation des salariés de se tourner vers des solutions, fondées non pas sur la solidarité, mais sur l'exclusion, le racisme et la xénophobie.

– *Pouvez-vous nous dire quelques mots de l'indicateur de qualité de l'emploi que l'Etui a créé ?*

– Au niveau européen, les indicateurs sont omniprésents, influençant l'action et les arguments de la Commission. Le syndicalisme doit avoir ses propres outils. Quand on nous dit que le marché du travail s'améliore, nous devons avoir les éléments qui nous permettent de démontrer que la chose est quelque peu différente : le niveau de l'emploi a à peine retrouvé son niveau de 2008 ; la précarité n'a cessé de se développer ; les garanties collectives sont, dans certains pays, fortement attaquées. Nous devons pouvoir discuter à jeu égal avec les autorités européennes. Tous les cinq ans, nous produisons donc cet indicateur. Tous les ans, nous publions parallèlement une nouvelle édition de *Benchmarking Working Europe*, un document qui livre plusieurs dizaines d'éléments chiffrés et argumentés qui peuvent aider la Ces et ses organisations à défendre les intérêts des salariés. Un travail dont le sérieux a été explicitement reconnu par le Parlement européen. ◀

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Oit : une nouvelle convention pour une centenaire

L'Organisation internationale du travail a adopté un texte juridiquement contraignant pour lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Ce ne fut pas sans résistance de la part du patronat.

Jusqu'au bout, les représentants des employeurs auront tenté de limiter la portée du texte, après avoir combattu le principe même d'une convention contraignante, au profit d'une simple recommandation. En vain : après plusieurs mois de négociations, la Conférence du centenaire de l'Organisation internationale du travail a définitivement adopté, le 20 juin, la convention sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, la 190^e du genre en cent ans d'existence. Comme celle adoptée en 2011 pour les travailleurs domestiques, elle s'imposera ainsi légalement aux gouvernements qui la ratifient. C'était loin d'être gagné : en mai 2018, seuls 48 États, sur les 85 qui avaient répondu à la consultation de l'Oit, soutenaient le projet d'une convention normative. Un an plus tard, « *c'est une magnifique victoire du syndicalisme international*, souligne Sophie Binet, cosecrétaire générale de l'Ugict-Cgt et membre de la délégation Cgt qui a représenté les travailleurs français, *le fruit d'un combat mené depuis cinq ans dans tous les pays du monde, bien avant MeeToo, par les 151 affiliés à la Confédération syndicale internationale, grâce notamment à des campagnes de mobilisation pour obtenir le soutien des gouvernements* ».

Sur les bords du lac Léman, à Genève, une série de panneaux explicatifs témoigne de cette histoire. Née au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'Oit a été bâtie sur l'idée que la justice sociale est essentielle à « *une paix universelle et durable* ». Elle est pour cela gardienne des normes internationales du travail et adopte des conventions juridiquement contraignantes ou des recommandations destinées à protéger les droits de tous les travailleurs créant, décennie après décennie, un véritable Code du travail international. Ainsi, lors de sa première session, en 1919, la Conférence internationale du travail a adopté six conventions portant sur les heures de travail, le chômage, la protection de la maternité, le travail de nuit et l'âge minimum au travail. Institution tripartite, chaque pays y dispose de quatre voix : une pour les syndicats, une pour les employeurs et deux pour les gouvernements représentant les 187 États membres de l'Oit. Pour être adopté, un texte doit être voté par une majorité des deux tiers.

Cent ans plus tard, la Confédération syndicale internationale (Csi) appelait à une manifestation à Genève, le lundi 17 juin, autour de trois exigences principales : la défense de liberté syndicale, de la négociation collective et du

Alain Supiot (juriste)

« Si l'Oit acceptait de devenir une sorte d'agence de moyens, on irait à la catastrophe »

« Dans son préambule, l'Oit indiquait qu'il n'est pas de paix durable sans justice sociale. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, cette idée est réitérée dans le cadre de la déclaration de Philadelphie. C'est que le xx^e siècle a amplement démontré que l'injustice sociale crée une rage qui peut être soit canalisée par les organisations syndicales, soit captée par toutes sortes de courants politiques d'orientation plus régressive. Ces questions n'ont pas pris une ride. Mais le nouveau contexte appelle une réforme de l'Oit. La révolution informatique impose de repenser les rapports aux machines ; le défi écologique est la face sombre de la médaille ; l'explosion du nombre d'organisations spécialisées et la puissance des multinationales mettent l'Oit sous tension. Il en résulte une schizophrénie normative : l'Oit, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Fao) et l'Organisation mondiale de la santé (Oms) disent toutes que leur objet « n'est pas une marchandise », tandis que de l'autre côté, le Fmi et la Banque mondiale défendent un agenda exactement inverse. Nous sommes à la croisée des chemins. Certaines puissances impériales

s'orientent vers un cas par cas, construit sur un rapport de force. D'où la nécessité d'un mandat impérieux de l'Oit. Malheureusement, la tendance lourde est plutôt à un développement durable considérant le monde comme une vaste entreprise, où chacun se voit fixé des objectifs, charge à lui de les remplir, avec la croyance dans l'autorégulation. Si l'Oit acceptait de devenir une sorte d'agence de moyens, on irait à la catastrophe, à la loi du plus fort, à la violence. L'Oit doit au contraire se faire gardienne des règles d'un jeu dont elle modernise la dimension normative, autour de trois principes : le principe de solidarité entre États ; le principe de solidarité entre organisations internationales ; le principe de responsabilité, car on est face à une nouvelle dimension de la responsabilité qui naît de la déconnexion entre la localisation des causes et celle des conséquences. Rien ne se fera sans démocratie économique. Il faut s'intéresser au travail en tant que tel, à son contenu, ce qui suppose que les travailleurs aient leur mot à dire sur ce qu'ils font et à quoi ça sert. C'est déjà le cas avec le droit d'alerte écologique. »



ALLAOUA SAYAD

droit de grève ; l'adoption d'une convention contraignante pour lutter contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail ; l'adoption, également, d'une déclaration ambitieuse sur l'avenir du travail, sur la base d'une proposition visant à bâtir « *un nouveau contrat social fondé sur une garantie universelle du travail* ». Partis derrière la banderole « Une Oit pour le xxi^e siècle, un nouveau contrat social s'impose », plusieurs milliers de manifestants, dont 2 000 de la Cgt, ont rejoint la place des Nations, face au palais où se tiennent les assemblées de l'Onu.

Un syndicalisme international rassemblé pour les droits

Un symbole pour la Cgt, qui en voit un autre : la composition internationale du cortège qui donne, outre l'image de la diversité du mouvement syndical mondial, celle d'un « *syndicalisme uni et rassemblé pour des droits nouveaux, partout dans le monde* », a souligné Philippe Martinez, présent dans le défilé genevois.

Cette mobilisation internationale intervenait trois jours après la grève des femmes qui a réuni, le 14 juin, quelque 500 000 manifestants dans toute la Suisse (Lausanne, Neuchâtel, Genève, Zurich, Berne...) pour « Du respect, du temps, de l'argent! », avec un appel à cesser le travail à

LORS DE SA PREMIÈRE SESSION, EN 1919, LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL A ADOPTÉ SIX CONVENTIONS PORTANT SUR LES HEURES DE TRAVAIL, LE CHÔMAGE, LA PROTECTION DE LA MATERNITÉ, LE TRAVAIL DE NUIT ET L'ÂGE MINIMUM AU TRAVAIL.

15 h 20, heure à laquelle les femmes suisses commencent à travailler gratuitement. Alors que le congé maternité n'existe que depuis un peu plus de dix ans, ces manifestations, assure Alessandro Pelizzari, secrétaire régional du syndicat Unia, à Genève, ont constitué « *le plus grand mouvement social de l'histoire suisse* ». Avec, parmi les mots d'ordre, l'adoption d'une convention internationale ambitieuse contre les violences et le harcèlement, comme en témoigne Joanna Decker, militante de l'Unia. C'est désormais acquis.

Un large spectre de travailleurs protégés

Qu'en retenir ? Si elle traite de la « *violence et du harcèlement dans le monde du travail* » et non des violences sexistes et sexuelles, elle identifie bien les violences fondées sur le genre, ce qui est un élément extrêmement important, en leur accordant un traitement spécifique.

Comme lors de la session de 2018, c'est sur la question des définitions que les débats ont été les plus âpres, les représentants des employeurs les voulant les plus étroites possible pour limiter leurs responsabilités. Ainsi ont-ils cherché à cantonner la notion de « travailleur » à celle de « salarié », alors que 60 % des travailleurs du monde sont sans contrat de travail et relèvent

...

PLANÈTE INTÉGRALE

Oit : une nouvelle convention pour une centenaire

LES REPRÉSENTANTS PATRONAUX ONT TENTÉ DE FAIRE INTÉGRER LES EMPLOYEURS À LA LISTE DES PERSONNES PROTÉGÉES PAR LA CONVENTION. UN BIAIS POUR REMETTRE EN CAUSE LE DROIT DE GRÈVE EN FAISANT PASSER CELLE-CI, DU FAIT DES DOMMAGES ÉCONOMIQUES POTENTIELS, POUR UNE VIOLENCE CONTRE LES EMPLOYEURS.

... de l'économie informelle. Échec : l'article 2 de la convention, qui définit les personnes protégées, couvre bien l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur statut : salariés, privés d'emploi, stagiaires, apprentis, bénévoles de l'économie formelle comme informelle...

Deuxième écueil : les représentants patronaux voulaient intégrer les employeurs à la liste des personnes protégées par la convention. Dans la mesure où celle-ci indique que les violences peuvent avoir un impact économique, il y avait « *derrière cet amendement la volonté de remettre en cause le droit de grève en faisant passer celle-ci, du fait des dommages économiques potentiels, pour une "violence" contre les employeurs* », explique la délégation Cgt qui a fait de cet amendement une ligne rouge.

Violences conjugales et monde du travail

Au final, le texte ajoute à la liste des victimes potentielles les « *individus exerçant les pouvoirs, fonctions ou responsabilités d'un employeur* ». Avec cette rédaction ciblant les « *individus* », il ne sera pas possible de qualifier de « violence » le préjudice économique dû à une grève. La Cgt voit, dans cette convention, un autre apport essentiel : son application non pas aux lieux de travail stricto sensu mais au « monde du travail ». Comme l'indique l'article 2, elle intègre par conséquent les lieux de repas, les vestiaires et sanitaires, le logement fourni par l'employeur, s'appliquera durant les déplacements professionnels mais également durant les trajets entre le lieu de travail et le domicile.

Si, au cours de la négociation, les employeurs ont cherché par tous les moyens à réduire leurs responsabilités (article 10), ils ont aussi eu pour

stratégie d'affaiblir le plus possible la recommandation, pourtant essentielle puisqu'elle donne un contenu concret aux dispositions de la convention : ce sont une centaine d'amendements qui ont ainsi été déposés par le patronat sur ce second texte. Particulièrement ciblé : l'article 18 de la recommandation, destiné à protéger le droit au travail des femmes victimes de violences conjugales par une série de mesures : congés payés pour les victimes, comme cela est déjà le cas par exemple en Nouvelle-Zélande ou au Canada ; droit à la mobilité géographique ; droit à des aménagements d'horaires ; protection temporaire contre le licenciement...

Comme l'expliquait un an plus tôt Marie Clarke Walker, porte-parole du groupe des travailleurs et présidente du comité des femmes de la Csi, il s'agissait alors d'« *innover en reconnaissant les conséquences de la violence domestique pour le monde du travail et le rôle positif et actif que pouvaient jouer le monde du travail et ses institutions* ».

Une ligne rouge pour le patronat. Face à son intransigeance, une nouvelle rédaction a été adoptée, parlant de « *mesures appropriées qui pourraient être mises en place* », parmi lesquelles un droit à congés – sans que le mot « payés » soit cité, des mesures temporaires d'aménagement du travail et de protection des victimes – sans autre précision – ainsi qu'une mesure limitée de protection contre le licenciement. Le 21 juin, la convention et la recommandation ont été formellement votées en séance plénière. À présent démarre la bataille de la ratification et de la transposition dans la législation de chaque pays.

Christine LABBE

En savoir plus sur : www.egalite-professionnelle.cgt.fr/en-direct-oit

Bernard Thibault (Cgt, France)

« L'Oit devrait être un intervenant du suivi et du contrôle des multinationales »

« On peut légitimement s'inquiéter du devenir de l'Oit, en tout cas, de l'effectivité du principe qu'il y ait du droit dans le domaine social à l'échelle internationale. Aujourd'hui, la moitié de la population du monde vit dans des pays qui ne protègent pas le droit syndical. Dans d'autres pays, on massacre. Seulement 90 pays reconnaissent le droit de grève et, depuis 2012, les représentants patronaux expliquent que le droit de grève ne peut être reconnu que si la Constitution nationale le reconnaît... Face à quoi, le fonctionnement de l'Oit est inefficace. Il a été impossible d'obtenir un texte rappelant que le droit de grève est normal. On sait que l'on a 60 % des emplois dans le monde qui relèvent de l'informel. Intervenir sur la finalité de son emploi, dans ces conditions... Un des moyens de renforcer les outils du droit international, c'est d'intervenir sur l'effectivité des droits

existants et d'ouvrir un champ de possibles. Mais il faut d'abord nous en convaincre nous-mêmes et opposer de façon systématique à nos interlocuteurs que si tout est mondial, alors le droit doit l'être également, et non pas relever de la souveraineté des États nationaux. C'est un sujet à imposer à l'agenda. L'argument que le développement de la justice sociale est incontournable pour éviter les conflits n'est pas un constat révolu. Qui peut croire que tout cela continuera sans que des conflits, des troubles, voire davantage, n'exploient ? L'Oit devrait être un intervenant du suivi et du contrôle des multinationales. Voire davantage. Car en général, lorsqu'on parle de droits, il est vite question de contrôle et de sanctions. En matière sociale, ce n'est pas le cas. Pourquoi alors ne pas insister sur la légitimité de sanctions, quitte à en définir ultérieurement les termes ? »

MULTINATIONALES

MOBILISATION DES SYNDICATS D'AMAZON

Des syndicalistes d'Amazon représentant 15 pays se sont retrouvés fin avril à Berlin pour envisager la défense des conditions de travail dans la multinationale. Venus d'Égypte, des États-Unis, du Brésil, d'Allemagne ou de France, ils se sont d'abord attachés à dresser un état des lieux pour, ensuite, envisager les moyens d'agir ensemble pour imposer à l'entreprise le respect des droits des salariés qu'elle emploie. Partout ici, les conditions de travail sont déplorables. Sur les 800 plateformes recensées, les cadences sont chronométrées à la seconde, la surveillance est omniprésente et les salaires sont au plus bas. Dernier scandale en date révélé par des médias américains : la mise en place d'un système qui note automatiquement les employés pour leur

productivité et qui leur envoie des avertissements, voire des lettres de licenciement. Or, l'expérience montre que « *quand il y a un mouvement coordonné entre nous, une grève simultanée en France, en Italie et en Espagne, Amazon réagit. Quand il y a confrontation, Amazon accepte d'entamer des négociations* », a rappelé à cette occasion Stefanie Nutzenberger, militante du syndicat allemand Verdi. Depuis 2013, les syndicats européens d'Amazon se mobilisent régulièrement, de préférence à l'occasion des journées de gros achats comme les Prime Days ou le Black Friday. En 2018, une cinquantaine de grèves ont été organisées par différents syndicats en Europe. Vers une grève coordonnée à l'échelle mondiale ?

NUMÉRIQUE

EN ESPAGNE, AVEC GOOGLE

Lu sur le site d'Uni-Europa : le syndicat espagnol Ugt et Google ont décidé de travailler ensemble pour former des travailleurs du pays aux compétences numériques. L'accord signé à cet effet fin mai prévoit tout d'abord que Google va développer un cours en ligne massif, gratuit et ouvert, intitulé « Compétences numériques pour les professionnels ». Au programme de ce stage prévu pour durer quarante heures et destiné aux salariés « *souhaitant savoir comment les outils numériques peuvent être utiles dans leur travail quotidien* » : l'utilisation de base de la technologie et des systèmes d'exploitation et le traitement de l'information (moteurs de recherche, identification d'informations fausses ou vraies), l'utilisation des plateformes sociales ou

encore la sécurité et la confidentialité des données. Au-delà, au terme de l'accord signé, décision est prise de confier à la multinationale du numérique la formation de 200 membres de l'Ugt. Deux cents syndicalistes qui, ensuite, « *joueront un rôle multiplicateur, en transmettant ces nouvelles connaissances à d'autres délégués et travailleurs, également issus de secteurs économiques différents* ». « *Un programme ambitieux avec lequel, assure le syndicat, l'organisation touchera le plus grand nombre de personnes possible.* » Selon Uni-Europa qui soutient cette initiative, 90 % des 21 millions de nouveaux emplois qui seront créés dans le monde au cours des dix ou quinze prochaines années nécessiteront des compétences en numérique.

COMMERCE INTERNATIONAL

L'APPEL DES SYNDICATS AFRICAINS

Tandis que les gouvernements africains négociaient un accord créant une zone de libre-échange continentale, en vue d'une ratification ce mois-ci à Kampala, les organisations syndicales réunies mi-mai à Johannesburg pour le Forum annuel des syndicats mondiaux ont demandé que le texte final respecte les droits des travailleurs et les normes internationales du travail. Qu'il se conforme également aux droits de l'homme tels que définis dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. L'accord qui devrait voir le jour prévoit la création d'un marché d'une valeur de plusieurs milliers de milliards de dollars. Cet espace englobera plus de 1 milliard d'individus et aura pour ambition

la promotion d'un commerce intra-africain, inversant la situation actuelle où la majorité des pays africains commercent avec les États-Unis, l'Europe et la Chine plutôt qu'avec leurs voisins. « *Un tel programme commercial, porteur de transformation, ne peut se faire sans l'implication stratégique et constante des organisations de la société civile* », a déclaré lors du Forum Hilma Mote, membre de la branche Afrique de la Confédération syndicale internationale. « *Si l'accord peut créer des emplois, ceux-ci doivent être décents et durables, la protection sociale y être intégrée* », a indiqué à sa suite Paule France-Ndessomin, secrétaire régionale d'IndustriAll pour l'Afrique subsaharienne.

web

- Un réseau d'information et de solidarités syndicales : www.labourstart.org

- *Equal Times*, le journal de la Confédération syndicale internationale. Des enquêtes et reportages centrés sur le travail, le développement, l'environnement, la politique et l'économie : www.equaltimes.org

- L'Institut syndical européen : www.etui.org/fr

- L'Observatoire des multinationales : <http://multinationales.org>

- L'Institut mondial du travail : <http://global-labour.info>

Biblio

- « Renouveau syndical : enjeux, stratégies et pratiques », *Chronique internationale de l'Ires*, février 2018.

- Mathilde Frapard, « Les Accords d'entreprise transnationaux. Les firmes peuvent-elles s'autoréguler en matière sociale ? », La fabrique de l'industrie, 164 pages, avril 2018. À retrouver sur www.la-fabrique.fr

- Bertrand Badie, *Quand le Sud réinvente le monde. Essai sur la puissance de la faiblesse*, La Découverte, 250 pages, octobre 2018

- « Europe sociale : dynamiques, acteurs et enjeux », *La Revue de l'Ires*, mai 2019.

Rôles et missions du syndicalisme

Comment penser et organiser l'action syndicale internationale et faire prévaloir l'intérêt des travailleurs sur les relations économiques et diplomatiques entre les États, sur leurs conflits et leurs alliances, et face au poids des multinationales ?

Jean Marie Pernot, chercheur, rappelle en introduction que l'implication syndicale dans le contexte d'internationalisation des rapports entre les sociétés justifie amplement une réflexion sur la projection syndicale au niveau mondial. Malgré cette projection permanente, les internationales syndicales n'ont jamais brillé par leur efficacité, subissant les fractures induites par les guerres et les crises. D'où cette question : pourquoi autant de moyens, de temps, d'argent, pour des activités qui apparemment sont inefficaces ? *« Il faut pour répondre, aller chercher dans des stratégies d'influence, des rapports d'aide mais aussi des rapports de force, dans l'ombre portée des relations interétatiques. Au-delà, il faut considérer que la différence entre niveau national et niveau international est peut-être moins rigide qu'il n'y paraît, ne serait-ce que parce que la construction internationale s'inscrit dans la construction nationale. »* Le sentiment d'inefficacité naît aussi sans doute du fait que le terme de « confédération » résonne avec les modèles nationaux d'organisation. Or, il y a une différence radicale entre les formes nationales et les formes syndicales internationales. *« Le national procède d'un double mouvement : un mouvement ascendant qui agrège progressivement les intérêts des ouvriers, par syndicats, par fédérations. C'est un mouvement lent qui en croise un autre, descendant : la dissémination des idéaux des Lumières et de la Révolution. Les confédérations sont au croisement de ces deux mouvements. »* L'ancrage national est donc, par nature, de longue durée. Dans les confédérations internationales, on retrouve l'écho de cet ancrage mais elles sont toutes des créations par le haut, structurées à partir de grands idéaux : chrétien, de lutte de classe, de liberté... Ce ne sont pas à proprement parler des outils revendicatifs. *« Si l'on juge ces structures à l'aune de la réalité sociale, on ne peut donc qu'être déçu car, au niveau international, la structure est avant tout un signal idéologique. D'autant qu'elles ont été construites à partir des institutions : l'Oit, par exemple, a accéléré la recréation de l'internationale syndicale. Il en va de même pour la Confédération européenne des syndicats (Ces), qui s'est créée à partir de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, puis du marché commun. Elles se sont constituées à partir d'objectifs*

économiques et idéologiques. » La dénomination de confédération induit donc une frustration. Dans le cas de la Ces, c'est encore plus vrai, car ses statuts l'habillent comme une confédération, *« ce qui, d'une certaine façon, répond au projet de volet social présenté naguère par Jacques Delors »*. Pendant une période, on mime des systèmes de relations professionnelles qui avaient une certaine efficacité dans des pays membres pour construire un compromis social. *« Ces espoirs ont été remisés, entraînant un flottement de la Ces, qui n'a pas été conçue pour l'action. Il y a eu des mobilisations, des constructions de comités européens, mais cela n'a pas corroboré un projet de confédération européenne. »*

Dresser le catalogue des insuffisances des internationales ne mènerait pas loin

Cependant, il faut corrélativement valoriser ce qui se fait : *« l'échange d'informations entre syndicats, c'est le premier degré, le forum, qui favorise la sociabilité, ce que la Ces fait plutôt bien. La coordination, qui s'est formalisée au travers d'actions suivies en commun : cheminot, routiers, infirmières et, enfin, le stade de la décision coordonnée avec des formes durables d'identité collective. C'est sans doute ce qu'il faut en attendre plutôt que d'espérer une hypothétique transformation en une sorte de "quartier général" et d'en dresser le catalogue des insuffisances, ce qui ne mènerait pas loin. »*

À la suite de cette intervention liminaire, trois syndicalistes enrichissent le propos à partir des situations respectives de leurs pays.

Unai Sordo Calvo (Commissions ouvrières, Espagne) analyse les processus de mondialisation en cours, causes de désintégration des entreprises, de précarité, de fragmentation et d'exacerbation de l'asymétrie entre pouvoirs économiques et pouvoirs politiques. En Europe, il existe une zone qui réglemente mais elle n'est pas achevée. Elle ne s'est pas engagée contre les crises nées de 2008. *« La Ces, dans ce contexte, aurait dû nous permettre d'agir de deux façons : nous ériger en contrepoids des décisions prises dans le cadre de ce nouveau paradigme qui n'est plus le fordisme. Nous avons besoin d'un syndicalisme qui s'engage dans une construction devenue la norme au niveau européen, qui pèse sur les décisions de la Commission, fort d'une approche sociopolitique.*



NICOLAS KOVARIK/MAXPPP

Nous ne pouvons pas seulement représenter les “forts” mais nous devons agir avec force, organiser le contact avec les précaires. Il nous faut également nous engager dans l’agrégation des intérêts sociaux et syndicaux au plan mondial.

On ne peut pas en effet se contenter de défendre les droits dans le cadre étroit de l’entreprise. C’est en fonction de cela qu’il faut s’organiser, en dépassant les anciens périmètres entrepreneuriaux. L’ampleur de la sous-traitance, par exemple, nous y contraint. Nous ne pouvons pas seulement représenter les “forts” mais nous devons agir avec force, organiser le contact avec les précaires. Il nous faut également nous engager dans l’agrégation des intérêts sociaux et syndicaux au plan mondial.»

Dans son intervention, Shalva Lazariachvili (GTUC, Géorgie) insiste sur la diversité des défis posés au développement du syndicalisme, puisqu’il s’agit de protéger les acquis du passé et de travailler avec les partenaires sociaux dans les communautés, de léguer de nouvelles règles, un nouveau contrat social. Il insiste sur « l’aide apportée par l’Oit à l’élaboration d’une vision commune des défis pour pouvoir engager des mécanismes de dialogue, et promouvoir le droit international pour stabiliser les sociétés. À ce titre, le syndicalisme devrait être considéré comme l’expression des intérêts des travailleurs. Avec la solidarité, c’est possible ».

Keisuke Fuse (Zenroren, Japon), met en exergue la dureté du contexte pour la défense des droits, et estime qu’il faut se concentrer sur les négociations et les instances de négociations dans la perspective d’être un contrepoids face aux grandes multinationales comme Amazon ou McDo, vis-à-vis desquelles les travailleurs ont de moins en moins de droits. Il en appelle à la multiplication de campagnes d’information. Philippe Martinez (Cgt, France) évoque brièvement quelques points. D’abord, l’importance

REVENDIQUER ENSEMBLE PASSE PAR UNE SAINTE HUMILITÉ, EN RENONÇANT À L’IDÉE QUE CE QUI SE FAIT CHEZ NOUS SERAIT UN MODÈLE POUR LES AUTRES. CELA EXCLUT TOUT REPLI NATIONALISTE, UNE TENDANCE PERCEPTIBLE PARTOUT DANS LE SYNDICALISME. IL N’Y AURA PAS DE SALUT POUR QUELQUE SYNDICALISME, POUR QUELQUE MODÈLE QUE CE SOIT, SI ON LAISSE S’OPÉRER LES RECULS SOCIAUX.

pour l’avenir du syndicalisme, d’un agenda et de relations qui soient indépendants de ceux des entreprises et des États. « Nous avons besoin, sur le plan international d’avoir notre propre rythme d’intervention, de rencontres et d’agendas de lutte. Ensuite, nous sommes de plus en plus confrontés à des formes d’organisation des entreprises qui explosent les statuts, les territoires, les lieux. Nous avons un effort à produire pour prendre en compte cette fragmentation, non pour l’accepter mais pour en combattre les effets délétères, en revendiquant ensemble. Cela passe par une saine humilité, en renonçant à l’idée que ce qui se fait chez nous peut être un modèle pour les autres. Enfin, nous avons à lutter contre tout repli nationaliste, une tendance perceptible partout dans le syndicalisme. Il n’y aura pas de salut pour quelque syndicalisme, pour quelque modèle que ce soit, si on laisse s’opérer les reculs sociaux et se durcir l’exploitation. On ne maintient pas des forteresses au milieu du désert et cela vaut pour le syndicalisme. Cela implique d’avoir le souci de défendre les droits et de les étendre dans le monde, d’être toujours plus vigilants sur les atteintes aux libertés syndicales dans le monde. La solidarité internationale est essentielle en la matière. On oublie trop souvent de sonner le tocsin et c’est l’un des reproches que l’on peut adresser aux organisations internationales. Nous avons besoin de cultiver collectivement nos réflexes à cet égard, car lorsque les confédérations internationales se montrent, c’est à nous de réagir, qu’il s’agisse des agissements des multinationales ou de ce qui se produit dans la chaîne de sous-traitance. »

Louis SALLAY

UGICT-CGT

Calendrier

• Exposition

À l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du travail (Oit), le Sénat présente depuis quelques semaines une exposition de 80 photographies du monde du travail sur les grilles du jardin du Luxembourg, à Paris. Conçue par l'association Lumières sur le travail, en partenariat avec l'Oit, cette exposition est visible jusqu'au 14 juillet.

• Débat

L'Observatoire français des conjonctures économiques (Ofce) organise un débat sur la dette publique. Il se tiendra le mercredi 10 juillet, de 9 h 30 à 12 heures, à l'Ofce, 10, place de Catalogne, Paris 14^e.

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le jeudi 12 septembre. Un conseil national aura lieu le mercredi 9 octobre.

• Numérique

L'édition 2019 de la Nantes Digital Week, réunissant associations, organisations professionnelles, chercheurs et étudiants, se déroulera du jeudi 12 au dimanche 22 septembre dans de nombreux lieux de la ville.

• Travail

«Dé-libérer le travail» est le thème d'un colloque interdisciplinaire et international qui se tiendra du 20 au 22 novembre à la Maison des sciences de l'homme Paris-Nord, 20, avenue George-Sand, à La Plaine Saint-Denis (93). Il est organisé par le Groupe d'études sur le travail et la santé au travail (Gestes).

Formation

• Stage

Au cours du second semestre 2019, l'Ugict-Cgt organise cinq stages de formation. Ils auront pour thème :

– « Communication Web de niveau 1 », du 16 au 18 octobre

et du 11 au 13 décembre, au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).

– « Retraites : conséquences des réformes adoptées depuis 1993 et perspectives », du 4 au 8 novembre, au centre de formation Benoît-Frachon.

– « Comprendre la financiarisation de l'entreprise et ses incidences pour restaurer le rôle contributif de l'encadrement » :

du 25 au 29 novembre, à l'Institut du travail de Strasbourg.

– « Être responsable Ugict-Cgt », du 2 au 6 décembre, au centre de formation Benoît-Frachon.

Pour s'informer sur l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt en 2019, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : www.ugict.cgt.fr/ugict/formation

la revue des revues

Histoire Alors que va s'achever la Coupe du monde de football féminin, *La Revue dessinée* s'intéresse à l'histoire des femmes et du ballon rond, racontée par le journaliste Mickaël Correia, auteur d'*Une histoire populaire du football* (La découverte, 2017). De la Première Guerre mondiale à aujourd'hui, les planches dessinées de l'illustrateur Nicoby montrent une histoire ancrée dans les mouvements féministes mais aussi les mouvements ouvriers ou les événements de mai 1968. Avant, souligne l'auteur, de « buter sur le conservatisme d'instances sportives dirigées en grande partie par des hommes ».

→ *La Revue dessinée* n°24, été 2019.

Travail Fablabs, makerspaces (ateliers de fabrication numérique), open-spaces... les dix dernières années ont été marquées par le développement d'une multitude de tiers lieux, portés par des institutions officielles, comme des universités ou des associations indépendantes. La revue *Sociologies pratiques* part à la découverte de ces lieux qui s'efforcent, d'une certaine manière, de repenser le collectif. Mais qui sont également parcourus de tensions et d'ambiguïtés.

→ *Sociologies pratiques* n°38, 1^{er} semestre 2019.

Santé Sous le titre « L'arrêt de travail, un mal nécessaire », la revue trimestrielle *Santé et Travail* consacre un dossier à une réalité souvent analysée sous le seul prisme des coûts et du financement. Et si on parlait des conditions de travail ? C'est ce que proposent les auteurs de ce dossier : « Agir sur les contraintes ostéo-articulaires, l'intensification du travail, le management délétère, c'est le plus sûr moyen de faire baisser les arrêts », écrivent-ils. À lire notamment : un article sur les dangers du présentéisme, lorsque « de nombreux salariés viennent travailler en mauvaise santé au lieu de rester chez eux ».

→ *Santé et Travail* n°106, avril 2019.

Syndicalisme *La Revue de l'Ires*, éditée par l'Institut de recherches économiques et sociales, consacre un numéro au thème « Europe sociale : dynamiques, acteurs et enjeux ». Ce numéro s'appuie sur les travaux publiés à l'occasion d'un colloque organisé voici deux ans sur le syndicalisme face à l'Europe sociale. Son objectif : engager une réflexion sur le rôle que peuvent endosser les organisations syndicales pour défendre et renforcer le modèle social européen. Cette réflexion est au cœur en particulier de deux contributions, parmi lesquelles un état des lieux de la négociation collective européenne au niveau interprofessionnel.

→ *La Revue de l'Ires* n°96-97, mai 2019

Santé

Inaptitude médicale et obligation de reclassement

Déclaration d'inaptitude

Après avoir procédé ou fait procéder par un membre de l'équipe pluridisciplinaire à une étude de poste et après avoir échangé avec le salarié et l'employeur, le médecin du travail qui constate qu'aucune mesure d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail n'est possible et que son état de santé le justifie, déclare le travailleur inapte à son poste de travail. L'avis d'inaptitude rendu par le médecin du travail est éclairé par des conclusions écrites, assorties d'indications relatives au reclassement du travailleur.

Le médecin du travail reçoit le salarié, afin d'échanger sur l'avis et les propositions qu'il pourrait adresser à l'employeur. Il peut proposer à l'employeur l'appui de l'équipe pluridisciplinaire ou celui d'un organisme compétent pour mettre en œuvre son avis et ses propositions.

L'employeur est tenu de prendre en considération l'avis et les propositions émis par le médecin du travail. En cas de refus, il fait connaître ses motifs par écrit au travailleur et au médecin.

Recours

Le salarié ou l'employeur peut saisir le conseil de prud'hommes (Cph) en la forme des référés d'une contestation portant sur les avis, propositions, conclusions écrites ou indications émis par le médecin du travail reposant sur des éléments de nature médicale. Le médecin du travail, informé de la contestation par l'employeur, n'est pas partie au litige.

Le Cph peut confier toute mesure d'instruction au médecin inspecteur du travail territorialement compétent pour l'éclairer sur les questions de fait relevant de sa compétence (Direccte). Celui-ci peut, le cas échéant, s'adjoindre le concours de tiers. À la demande de l'employeur, les éléments médicaux ayant fondé les avis, propositions, conclusions écrites ou indications émis par le médecin du travail peuvent être notifiés au médecin que l'employeur mandate à cet effet. Le salarié est informé de cette notification.

La décision du Cph se substitue aux avis, propositions, conclusions écrites ou indications contestés.

La loi a été modifiée à plusieurs reprises concernant la situation du salarié devenu médicalement inapte à son poste de travail. Un point sur les nouvelles dispositions applicables.

Michel CHAPUIS

Le Cph peut décider de ne pas mettre tout ou partie des honoraires et frais d'expertise à la charge de la partie perdante, dès lors que l'action en justice n'est pas dilatoire ou abusive. Ces honoraires et frais sont réglés d'après le tarif fixé par un arrêté conjoint des ministres chargés du travail et du budget.

Recherche de reclassement

Lorsque le salarié victime d'une maladie ou d'un accident non professionnel est déclaré inapte par le médecin du travail à reprendre l'emploi qu'il occupait précédemment, l'employeur lui propose un autre emploi approprié à ses capacités, au sein de l'entreprise ou des entreprises du groupe auquel elle appartient le cas échéant, situées sur le territoire national et dont l'organisation, les activités ou le lieu d'exploitation assurent la permutation de tout ou partie du personnel.

Cette proposition prend en compte, après avis du Cse lorsqu'il existe, les conclusions du médecin du travail et les indications qu'il formule sur les capacités du salarié à exercer l'une des tâches existantes dans l'entreprise. Le médecin du travail formule également des indications sur la capacité du salarié à bénéficier d'une formation le préparant à occuper un poste adapté.

L'emploi proposé est aussi comparable que possible à l'emploi précédemment occupé, au besoin par la mise en œuvre de mesures telles que mutations, aménagements, adaptations ou transformations de postes existants ou aménagement du temps de travail.

L'obligation de reclassement est réputée satisfaite lorsque l'employeur a proposé un emploi répondant aux obligations légales en prenant en compte l'avis et

les indications du médecin du travail. Le contrat de travail du salarié déclaré inapte peut être suspendu pour lui permettre de suivre un stage de reclassement professionnel.

Licenciement

Lorsqu'il est impossible à l'employeur de proposer un autre emploi au salarié, il lui fait connaître par écrit les motifs qui s'opposent à son reclassement.

L'employeur ne peut rompre le contrat de travail que s'il justifie :

- soit de son impossibilité de proposer un emploi ;
- soit du refus par le salarié de l'emploi proposé ;
- soit de la mention expresse dans l'avis du médecin du travail que tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi.

S'il prononce le licenciement, l'employeur respecte la procédure applicable au licenciement pour motif personnel.

Indemnités de rupture

En cas de licenciement, le préavis n'est pas exécuté et le contrat de travail est rompu à la date de notification du licenciement. L'inexécution du préavis ne donne pas lieu au versement d'une indemnité compensatrice.

Le préavis est pris en compte pour le calcul de l'indemnité légale de licenciement.

Le salarié a droit à l'indemnité conventionnelle de licenciement (si elle est plus favorable que l'indemnité légale). Le salarié devenu inapte à la suite d'une maladie non professionnelle a droit à l'indemnité conventionnelle prévue en cas d'inaptitude médicale consécutive à un accident ou à une maladie professionnelle (Soc. 8 octobre 2014, n° 13-11789).

Contestations

Le salarié peut engager une procédure devant le Cph notamment pour insuffisance d'effort de reclassement de la part de l'employeur. Il peut notamment demander la nullité de son licenciement pour discrimination liée à l'état de santé. ◀

Fonction publique Un statut ouvert

Élargissement des possibilités de recrutement de contractuels sur les emplois de direction

L'article 7 du projet de loi élargit les possibilités de recruter des agents contractuels afin d'occuper des emplois de direction au sein des trois versants de la fonction publique.

Dans la fonction publique d'État, l'ensemble des emplois de direction pourront être pourvus par des agents contractuels. Dans la fonction publique territoriale, le présent article abaisse les seuils actuellement prévus par l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984, au-delà desquels le recrutement contractuel sur des emplois fonctionnels est autorisé. Désormais, un seuil de 40 000 habitants (au lieu de 80 000 actuellement) serait établi de façon uniforme pour le recrutement contractuel de directeurs généraux des services, directeurs généraux des services techniques et directeurs généraux adjoints dans les communes et Epci à fiscalité propre.

Dans la fonction publique hospitalière, le recrutement contractuel sera ouvert aux emplois visés au 2^e alinéa de l'article 4 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, que le présent article regroupe sous la nouvelle dénomination d'« *emplois supérieurs hospitaliers* » correspondant aux fonctions de directeur général adjoint, directeur de service central et adjoint au directeur d'hôpital.

Création des contrats de projet

L'article 8 rend possible la conclusion de contrats de projet au sein des trois versants de la fonction publique afin de recruter un agent par un contrat à durée déterminée (sur emplois non permanents) dont l'échéance correspond à la réalisation du projet ou de l'opération qui a justifié son recrutement.

Réservé aux emplois de catégories A et B et conclu pour une durée déterminée minimale d'un an et ne pouvant excéder six ans maximum, il prend fin :

Le 28 mai, l'Assemblée nationale a adopté en 1^{re} lecture le projet de loi de « transformation de la fonction publique », qui contient nombre de dispositions applicables aux contractuels. Cette loi devrait être promulguée cet été.

Edoardo MARQUÈS

- lorsque le projet ou l'opération pour lequel ce contrat a été conclu ne peut se réaliser ;
- lorsque le projet ou l'opération arrive à son terme ;
- lorsque le projet ou l'opération se termine de manière anticipée.

Extension du recrutement contractuel pour les emplois permanents de la fonction publique de l'État

L'article 9 du projet étend les conditions de recrutement d'agents contractuels pour occuper des emplois permanents et assouplit les possibilités de procéder à des primo-recrutements à durée indéterminée dans la fonction publique de l'État. Premièrement, la possibilité prévue par le 2^e de l'article 3 de la loi du 11 janvier 1984 de recruter un agent contractuel au sein des seuls établissements publics inscrits sur une liste fixée par un décret en Conseil d'État est étendue à l'ensemble de ces derniers, à l'exception des huit établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Deuxièmement, la faculté laissée à l'État de recruter des agents contractuels de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient fait l'objet d'une extension et d'un assouplissement.

D'une part, le périmètre de ce recrutement est élargi aux agents des catégories B et C.

D'autre part, les conditions relatives à la nature des fonctions et aux besoins du service sont illustrées de manière non

limitative et présentent une portée plus souple que les critères avancés jusque-là. En effet, les fonctions concernées doivent simplement nécessiter des compétences techniques spécialisées ou nouvelles, et non plus correspondre à des « *compétences hautement spécialisées* ». De même, l'exigence d'infructuosité de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire imposée par la jurisprudence n'est plus requise : l'autorité de recrutement devra simplement démontrer son incapacité à pourvoir l'emploi par un fonctionnaire présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée aux missions correspondant à l'emploi.

En outre, le recrutement d'un agent contractuel sera également autorisé lorsque l'emploi concerné ne nécessite pas une formation statutaire donnant lieu à titularisation dans un corps de fonctionnaires. Aujourd'hui, environ 31 % des recrutements de fonctionnaires toutes catégories confondues ne donnent lieu à aucune formation initiale. L'ensemble de ces emplois pourront ainsi être ouverts au recrutement contractuel.

Troisièmement, le primo-recrutement d'agents par contrat à durée indéterminée déjà autorisé en cas d'absence de corps de fonctionnaires et d'emploi à temps incomplet inférieur à 70 % est étendu à l'ensemble des recrutements fondés sur l'article 4, incluant donc le nouveau cas pour lequel l'emploi concerné ne donne pas lieu à titularisation dans un corps de fonctionnaire. Parallèlement, l'obligation incombant aux établissements publics de recruter un agent à durée indéterminée est supprimée, ouvrant ainsi le choix d'un recrutement à durée déterminée ou indéterminée en la matière.

Extension du recrutement contractuel pour les emplois permanents de la fonction publique territoriale

L'article 10 élargit les cas de recours au contrat dans la fonction publique territoriale, par dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires. D'une part, il sera

aux contractuels

possible de recruter par contrat sur les emplois de catégorie B, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, dans les mêmes conditions que pour les emplois de catégorie A. D'autre part, les communes de moins de 1 000 habitants et leurs groupements pourront recourir au contrat pour l'ensemble de leurs emplois permanents, quelle que soit la quotité de temps de travail de ces emplois.

Enfin, le même article simplifie les règles de recrutement sur les emplois à temps non complet dans le but affiché de *« mieux répondre aux besoins des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, de ne plus recourir à la vacance pour pourvoir ces emplois et prévenir, à l'avenir, le développement de situations de précarité »*.

Ainsi, les conditions de recrutement des fonctionnaires sur ces emplois à temps non complet seraient uniformisées quels que soient la durée du temps non complet, le cadre d'emplois et le nombre d'emplois créés. Les employeurs territoriaux pourraient aussi recruter des agents contractuels sur les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % de la durée légale. Enfin, les centres de gestion pourraient recruter des agents contractuels et les mettre à la disposition des collectivités qui le demandent, pour l'occupation de ces mêmes emplois à temps non complet.

Les principales conséquences de cet article 10 sont de 3 ordres :

- les emplois permanents du niveau de la catégorie B pourront être pourvus par des contractuels, dans les mêmes conditions que ceux ouverts en catégorie A, ce qui va, à terme, augmenter le nombre de CDI dans les collectivités et établissements (techniciens, rédacteurs.) ;
- les communes de moins de 1 000 habitants et leurs groupements pourront pourvoir tous leurs emplois permanents par des contractuels, quelle que soit la quotité de travail de l'emploi considéré ;
- enfin et surtout, les emplois permanents à temps non complet d'une durée infé-

rieure à 50 % du temps de travail de l'ensemble des collectivités et établissements seraient pourvus par des contractuels. Cela aura un impact financier considérable, car de la situation de « vacataires », de nombreux agents (professeurs d'enseignement artistique,) passeraient à celle de contractuels avec toutes conséquences de droit (rémunération sur la base d'un indice, versement du supplément familial de traitement, droit au régime indemnitaire, droit à la formation, congés, etc.).

Création d'un cas de recrutement contractuel afin de remplacer un fonctionnaire bénéficiaire d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service

L'article 10 de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique a créé le congé pour invalidité temporaire imputable au service. La durée de ce congé est déterminée en fonction de la durée de l'arrêt de travail, et elle est automatiquement prolongée en cas de prolongation de l'arrêt de travail. Dans ces conditions, les députés inscrivent, dans l'article 10 bis la possibilité de remplacer l'agent en congé pour invalidité temporaire imputable au service, dans l'intérêt du service, jusqu'à son retour. Le présent amendement ajoute ainsi le congé pour invalidité temporaire imputable au service à la liste des congés pendant lesquels le remplacement d'un fonctionnaire par un agent contractuel est autorisé, dans les trois versants de la fonction publique.

Création d'une indemnité de fin de contrat au bénéfice de certains contractuels

Dans le cadre de l'extension du recours au contrat prévu par le présent projet de loi, cet article 10 ter, pose le principe d'une indemnité de fin de contrat permettant de compenser la précarité de la situation de certains agents contractuels de droit public.

La disposition prévue s'inspire de l'indemnité de fin de contrat prévue par l'article L. 1243-8 du Code du travail pour les salariés du secteur privé. Elle s'en écarte notamment au regard de la durée des contrats, qui, contrairement au secteur privé, n'est pas limitée à 18 mois dans le secteur public. Ainsi, la disposition proposée prévoit de limiter le droit à cette indemnité aux contrats conclus pour pourvoir des emplois permanents ou non permanents d'une durée de moins d'un an. Sont exclus les contrats conclus pour faire face à un besoin saisonnier d'activité ainsi que les contrats de projets prévus par le présent projet de loi.

En outre, le dispositif est plafonné en termes de rémunération, de manière à concentrer l'indemnité de fin de contrat sur les contrats les plus précaires.

Cette mesure entrerait en vigueur en 2021 afin de favoriser l'appropriation du dispositif par les employeurs publics et s'assurer de son bon déploiement sur les plans juridique, budgétaire et technique, dans les trois versants de la fonction publique. ◀

PARIS/FESTIVAL

QUAND L'ÉTÉ N'EST PAS EN RESTE



Collectif
Captain Boomer,
Pasture with Cows
(2003).

Si Avignon, en juillet, devient la capitale du théâtre et du spectacle vivant, Paris, n'entend pas être en reste. En témoigne le programme du festival Paris l'été, qui mêle allègrement le théâtre, la danse, le cirque et la musique, entre autres pratiques spectaculaires. Laurence de Magalhaes et Stéphane Ricordel, qui dirigent la manifestation, annoncent fièrement « *des instruments bricolés, trafiqués, un repas sans fourchette ni couteau, des machineries cracheuses de flammes, un tableau bucolique grandeur nature, des personnages révoltés, déjantés, des histoires rocambolesques, des danses vibrantes, explosives et virtuoses* ».

Parmi les morceaux choisis, on relève, les 12, 13 et 14 juillet, sur le parvis de la pyramide du Louvre, *Un break à Mozart 1.1*, spectacle de Kader Attou (centre chorégraphique national de La Rochelle, avec l'orchestre des Champs-Élysées) ; la mise en scène magistrale par Cyril Teste, de *Festen*, pièce de Thomas Vinterberg et Mogens Rukov (16 au 19 juillet) au Cent-quatre, Paris 19^e ; l'Arab Youth Orchestra, sous la direction de Fawzy El Shamy et Mathieu Braud, le 17 juillet à l'Institut du monde arabe ; *Mnémosyne*, performance du chorégraphe et danseur Josef Nadj (30 juillet-3 août, au parloir du lycée Jacques-Decour, Paris 9^e) ; *La Nuit des morts-vivants*, ciné-concert de Frédéric Fleischer et Joachim Laterjet (26, 27 et 28 juillet à l'Entrepôt, Paris 14^e)... Encore n'est-ce là qu'un mince aperçu d'une affiche copieuse. Nous avons gardé pour la bonne bouche *Pasture with Cows* (photo), par le collectif flamand Captain Boomer qui (du 26 juillet au 1^{er} août à la Villette) propose une gigantesque peinture bucolique animée où bougent des vaches !

ANTOINE SARRAZIN

CALAIS/THÉÂTRE DE RUE LE RETOUR ATTENDU DU ROYAL DE LUXE

Sur l'initiative du Channel, scène nationale de Calais, on apprend que la fameuse équipe du Royal de luxe, dont l'animateur historique est Jean-Luc Courcoult, expert en gigantesques figures animées défilant majestueusement dans les villes, présentera, début septembre, son nouveau spectacle, intitulé *Miniatures*. Comme le titre l'indique, on ne sera plus dans le registre de ce que Courcoult a défini comme « *la saga des géants* » (un éléphant et une girafe entre autres) mais qu'il s'agira plutôt d'un « *théâtre de place* », suivant sa formule, comme le furent jadis *Peplum* (1996), *Petits Contes nègres, titre provisoire* (1999), *Soldes ! Deux spectacles pour le prix d'un* (2004) ou encore *Roman-photo* (2006) ainsi que *Les Cauchemars de Toni Travolta* (2008). De toute façon, en grand ou en (relative-ment) petit, les inventions du Royal de luxe enchantent la rue.

• CE SERA DU 6 AU 15 SEPTEMBRE, UN SPECTACLE GRATUIT EN PLEIN AIR, LE CHANNEL, 173, BOULEVARD GAMBETTA, À CALAIS (59), [HTTP://LECHANNEL.FR](http://lechannel.fr)

SORTIES FILMS

Parasite

BONG JOON-HO (CORÉE DU SUD)
Palme d'or au dernier Festival de Cannes, cette œuvre brillante, à la fois comédie sociale et film d'horreur, explore le frôlement accidentel de deux classes antagonistes. Ça fait des étincelles.

Être vivant et le savoir

ALAIN CAVALIER (FRANCE)
Le cinéaste de la sobriété évoque ici, en toute gravité, la tragédie du trépas et les enjeux métaphysiques qu'il implique, par le biais de l'adaptation d'un livre dans lequel Emmanuelle Bernheim racontait la mort assistée de son père.

Un havre de paix

YONA ROZENKIER (ISRAËL)
Trois frères de retour au kibboutz de leur enfance se posent la question de la guerre. Faut-il aller la faire au Liban ? Ou désertier ? Un premier long-métrage sur la peur de mourir et l'injonction patriotique, joué par trois vrais frères.

SÈTE/ARTS MODESTES TROIS REGARDS CROISÉS AVEC QUELQUES AMIS

Ouvert en 2000, le Musée international des arts modestes (Miam), fondé par Hervé Di Rosa et Bernard Belluc, propose, jusqu'au 5 janvier, l'exposition « La Part modeste », autour d'œuvres de Bernard Belluc, de Delphine Coindet et de Gérard Collin-Thiébaud, chacun ayant choisi d'inviter d'autres artistes (douze au total). Le parcours est pensé comme une déambulation ouverte sur des points de vue croisés, avec proximités et frottements entre les œuvres, lesquelles ainsi s'interrogent et s'enrichissent mutuellement, dans un joyeux désordre plus ou moins organisé. Gérard Collin-Thiébaud, citant Marcel Duchamp, rappelle que : « *C'est le regardeur qui fait l'œuvre* ». Il ajoute que ses œuvres sont « *comme des chemins où guette l'imprévu et qui, quelquefois, ne mènent nulle part* ».

Stéphane HARCOURT

• MUSÉE INTERNATIONAL DES ARTS MODESTES, 23, QUAI MARÉCHAL-DE-LATRE-DE-TASSIGNY, SÈTE (34), WWW.MIAM.ORG



Gérard Collin-Thiébaud, *Les Artistes en géants de jardins* (2009).

LES ARTISTES EN GÉANTS DE JARDINS 2009



Grouazel et Locard, *Révolution*, 2 tomes, Actes Sud, 2019.

VIZILLE/BANDE DESSINÉE MISE EN IMAGES DE 1789

Au musée de la Révolution française sis à Vizille (Isère) se tient l'exposition « Un peuple et sa révolution », conçue à partir des albums de bande dessinée de Grouazel et Locard (Actes Sud) consacrés à l'événement fondateur de la République. À ce propos, Pierre Serna, professeur d'histoire à la Sorbonne, constate que « *la Révolution, et c'est tant mieux, n'appartient plus aux seuls historiens autorisés à la raconter* ».

• JUSQU'AU 2 SEPTEMBRE, PLACE DU CHÂTEAU, À VIZILLE (38), [HTTP://DOMAINE-VIZILLE.FR](http://DOMAINE-VIZILLE.FR)

GENTILLY/PHOTOGRAPHIE L'ART DE « PAUSER » LE REGARD

C'est sous le signe de la « belle lurette », charmante locution adverbiale (qui signifie « un bon bout de temps ») que Pascal Bastien (né en 1970 à Strasbourg), photojournaliste aguerri, présente, à la Maison Doisneau de la photographie, des éléments de son œuvre personnelle, définie comme « *un voyage intime où il n'y a pas d'événement, pas d'anecdote, mais des images volées à la magie du quotidien, formant un dialogue, une histoire construite de faits, de rêves et de souvenirs* ».

Pascal Bastien sait prendre le temps de « pauser » le regard.

• JUSQU'AU 22 SEPTEMBRE, MAISON ROBERT DOISNEAU DE LA PHOTOGRAPHIE, 1, RUE DE LA DIVISION-DU-GÉNÉRAL-LECLERC, GENTILLY (94), WWW.MAISONDOISNEAU.AGGLO-VALEBIEVRE.FR

PARIS/MÉMOIRE L'ART SOUS L'OCCUPATION

Au Mémorial de la Shoah, l'exposition « Le marché de l'art sous l'Occupation », extrêmement riche d'enseignements, explore un pan d'histoire relativement peu connu, qui a trait à la persistance des échanges et du commerce autour des œuvres durant cette période, noire entre toutes. Les biens spoliés aux familles juives devinrent alors une énorme source d'enrichissement pour l'occupant, qui tenta simultanément d'imposer sa vision de l'art, en en bannissant la part moderne, néanmoins souvent pillée, notamment par Göring. On estime à plus de 2 millions les objets échangés en 1941 et 1942 sur la place de Paris ! Si de nombreuses œuvres n'ont toujours pas été restituées, on peut en voir d'autres, récupérées, notamment de l'Anglais Constable et du peintre d'histoire Thomas Couture (1815-1879).

• JUSQU'AU 3 NOVEMBRE, MÉMORIAL DE LA SHOAH, 17, RUE GEOFFROY-L'ASNIER, PARIS 4^e, WWW.MEMORIALDELASHOAH.ORG.

PARIS/EXPOSITION

FÉLIX FÉNÉON, COLLECTIONNEUR D'AVANT-GARDE

CELUI À QUI JEAN PAULHAN CONSACRA, EN 1943, UN ESSAI INTITULÉ
« F.F. LE CRITIQUE », ANARCHISTE QUI DÉCOUVRI, ENTRE AUTRES, « LES ARTS
LOINTAINS », EST À L'HONNEUR AU MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES-CHIRAC.

Hache ostensor, Kanaky, XIX^e siècle.

SOTHEBY'S/NICOLAS DUBOIS

Voici enfin célébrée à sa juste hauteur la figure infiniment singulière de Félix Fénéon (1861-1944), qui fut un acteur majeur du monde artistique au tournant du XX^e siècle. Il fut à la fois anarchiste, journaliste, critique d'art, éditeur de la fameuse *Revue blanche*, liée aux avant-gardes des années 1890, directeur de galerie et collectionneur. On lui doit la publication de livres, notamment de Rimbaud et de James Joyce. Il a défendu, sa vie durant, une conception de la création décloisonnée – littéralement hors frontières –, à ce moment précis où l'art a basculé dans l'esprit moderne.

Parfait découvreur de talents, écrivant sur l'art avec grand style, il défendit d'abord les peintres néo-impressionnistes tels Seurat et Signac, qui furent ses amis. Il rassembla, au fil du temps, un impressionnant assortiment d'œuvres, de Degas à Max Ernst, en passant par Bonnard, Vuillard, Modigliani et Matisse, ainsi que d'objets issus des « pays lointains », comme il aimait à les définir. En ce

domaine, qui est celui de prédilection du musée du quai Branly - Jacques-Chirac, on ne sait quand il commença sa collection, dont la première mention remonte à 1923, mais on n'ignore pas qu'à cette époque, il possédait déjà de nombreux éléments d'art africain. Plusieurs de ses contemporains ont rapporté qu'il était alors en bonne place dans le milieu fermé des amateurs d'« art primitif ». C'est qu'il avait été proche de Jo Hessel, marchand lié à la famille Bernheim-Jeune, qui s'intéressa précocement – vers 1905 sans doute – aux « arts premiers », ainsi qu'on dit à présent. Il y eut aussi des artistes participant à la « découverte des arts primitifs » comme Apollinaire, Matisse et Picasso – sans l'Afrique, pas de *Demoiselles d'Avignon* en 1907, n'est-ce pas ? –, quand bien même Fénéon, paraît-il, ne goûtait pas excessivement sa peinture.

Ces formidables «Nouvelles en trois lignes»

Si, au Quai Branly, on se préoccupe avant tout du collectionneur d'art « primitif », soit la dernière partie de son existence, c'est au musée de l'Orangerie (du 16 octobre au 27 janvier) qu'aura lieu l'exposition « Félix Fénéon (1861-1944). Les

temps nouveaux de Seurat à Matisse », qui s'étendra sur ses positions d'avant-garde jusque dans ses dimensions politiques, et réunira maints chefs-d'œuvre de la peinture néo-impressionniste, dont des Seurat et des Signac rarement vus en France. Cela se terminera par un coup de projecteur sur la célèbre exposition sur les peintres futuristes italiens (tableaux de Marinetti, Severini, Russolo, Boccioni, Carrà) que Fénéon organisa en 1912 à la galerie Bernheim-Jeune, après qu'aient été envisagées les facettes multiples du fascinant personnage qui inventa dans le journal *Le Matin*, de février à novembre 1906, ces formidables « Nouvelles en trois lignes » (par bonheur rassemblées dans un livre des éditions Libretto, 152 pages, 8,10 euros) qui sont un modèle d'humour et de concision. J'en recopie une, pour le plaisir : « *Croyant reconnaître, hier, ses agresseurs de lundi, M. Liester, de Clichy, tira. Naturellement, un passant (M. Bardet) reçut la balle.* » Et cette autre, tiens, pour la route : « *Une jeune fille a vitriolé son amant, un Toulonnais haut placé, qui s'évadait, l'ayant rendue mère.* » Ces sobres bijoux littéraires feront

Masque-heaume songye, dit « Janus », République démocratique du Congo, XIX^e siècle.

MUSÉE D'ART MODERNE / ROGER-VIOLETT/ÉRIC EMO

● JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE, AU MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES-CHIRAC, 37 QUAI BRANLY, PARIS 7^e (ACCÈS PIÉTONS AU 218, RUE DE L'UNIVERSITÉ), WWW.QUAIBRANLY.FR



Effigie de flûte rituelle, Papouasie-Nouvelle-Guinée, XIX^e siècle.

L'âme est un os, enserrée dans un tressage et enduit d'une pâte épaisse dans laquelle sont fichés des coquillages. Des cheveux humains sont fixés autour du visage, des plumes de casoar le couronnent. Une défense de porc est passée dans le nez.

dire à Guillaume Apollinaire, qui l'admirait, que Fénéon avait inventé, bien avant les futuristes, *«les mots en liberté»*. De surcroît, le Museum of Modern Art de New York – il possède le somptueux portrait iconique de Fénéon jeune, exécuté par Signac en 1890-1891 – organisera l'an prochain une manifestation qui s'annonce comme la synthèse des deux événements de Paris.

Au Quai Branly, la montre des objets venus d'Afrique chers à Fénéon ne laisse pas d'être fascinante. Sa collection comprenait des statuettes, des coupes, des cuillères, des amulettes, des haches, des masques tribaux en bois peint du XIX^e siècle ou du début du XX^e, des reliquaires et même des bois de lit de Madagascar. Si son choix se portait surtout sur la statuaire et les masques africains – des ethnies Gouro, Baoulé, Mabea, Bembé... –, son goût sûr le conduisit jusqu'à l'autre bout du monde. Il avait donc acquis un petit masque océanien du XIX^e siècle, constitué d'un os d'oiseau serti dans un tressage habillé de coquillages et de cheveux, couronné de plumes, lequel était fixé sur le bambou de flûtes rituelles. Le clou de sa collection fut sans doute ces 31 poulies de métier à tisser qui, présentées en 1923 au sein de l'Exposition de l'art indigène des colonies d'Afrique et d'Océanie, à Paris, étonnèrent jusqu'aux spécialistes les plus avertis.

À sa mort, la collection de Félix Fénéon comportait plus de 540 pièces. En 1930, les organisateurs de l'exposition du théâtre Pigalle – dont le marchand Charles Ratton et le poète Tristan Tzara – lui avaient emprunté plusieurs pièces, ...

Décrit comme un personnage froid et distant, il constatait lui-même n'avoir jamais tutoyé personne.

... tout comme le critique d'art américain James Sweeney, qui mit sur pied en 1935, au Museum of Modern Art de New York, l'importante exposition «African Negro Art», dont Fénéon fut parmi les prêteurs les plus conséquents.

En 1920, il avait publié, dans *Le Bulletin de la vie artistique*, une série de témoignages sous le titre «Enquête sur les arts lointains. Seront-ils admis au Louvre?» Les réponses, d'artistes, d'ethnographes, d'explorateurs, de spécialistes de l'esthétique, de collectionneurs et de marchands, étaient violemment contrastées, les plus méprisants plaçant ces arts sous l'étiquette de «sauvages». De fait, il faudra attendre l'an 2000 pour que soit exaucé le vœu de Fénéon, avec l'inauguration, au Louvre, du Pavillon des sessions!

L'homme ne cessa pas d'intriguer. Décrit comme un personnage froid et distant, il constatait lui-même n'avoir jamais tutoyé personne. Paul Valéry, qui le fréquentait, put déclarer à son endroit: «C'est

un des hommes les plus intelligents que j'ai rencontrés... Il est juste, impitoyable et doux.» Pour Jean Paulhan, «Fénéon se trouvait du côté de la rigueur plutôt que des froufrous.» Son laconisme était de notoriété publique, à tel point qu'Alfred Jarry put le définir comme «celui qui silence». Quant aux mœurs, Fénéon se montrait infiniment libre. Sa liaison passionnée avec Suzanne des Meules-Alazet (1888-1975), plus connue sous son nom de danseuse, Noura, dura jusqu'à sa mort et Fanny, son épouse, en devint l'amie.

«Où ça se trouve, derrière un réverbère?»

D'abord anarchiste, puis communiste, Fénéon fut, en politique, aussi intransigeant que dans l'art. Il écrivit notamment dans *L'En-dehors* et dans *Le Père Peinard*. L'anarchisme, à la fin du XIX^e siècle, ne laisse pas de susciter quelque sympathie dans l'intelligentsia. Par exemple, la première version de *La Ville* (1893), pièce en trois actes de Paul Claudel, en porte quelques traces. Fénéon n'est pas un poseur de bombes mais, en mars 1893, la police ouvre un dossier sur cet «anarchiste convaincu».

Le 4 avril 1894, après un attentat au restaurant Foyot, une perquisition est menée au domicile de Fénéon, rue Lepic, puis à son bureau du ministère de la Guerre, où il est employé en qualité de rédacteur. La police annonce y avoir découvert six détonateurs, une boîte d'allumettes, un flacon de mercure. Arrêté, Fénéon part en prison. Mallarmé et Verlaine prennent sa défense dans *Le Soir*. Octave Mirbeau ferraille en sa faveur.

C'est l'époque des «lois scélérates». Devant la cour d'assises de la Seine s'ouvre, le 6 août 1894, le «procès des trente», inculpés sous le chef d'«association de malfaiteurs». Impassible, tiré à quatre épingles, Fénéon met les rieurs de son côté. Au président qui lui lance: «On vous a vu causer avec des anarchistes derrière un réverbère», il répond le plus calmement du monde: «Pouvez-vous me dire, Monsieur le président, où ça se trouve, "derrière un réverbère?"» Comme la plupart des autres accusés, il sera acquitté. N'est-il pas bel et bon qu'on redécouvre, en toute majesté, ce personnage hors pair, l'un de ceux qui ouvrirent l'œil et la sensibilité moderne? Des êtres comme Fénéon, on n'en fait plus. Le moule est définitivement cassé.

Jean-Pierre LÉONARDINI

«Un des hommes les plus intelligents que j'ai rencontrés... Il est juste, impitoyable et doux.»

Étrier de poulie de métier à tisser, Côte d'Ivoire, XIX^e siècle. Bois dur poli.

Étrier de poulie, Côte d'Ivoire, XIX^e siècle. Figure féminine



GABRIEL DUPONT

Souvenir de la Belle Époque

Tout le monde ne peut pas s'appeler Debussy, Ravel ou Satie. Pour autant, rien, sur le plan musical, ne justifie que Gabriel Dupont ait pu à ce point tomber dans l'oubli. Pas même sa mort, précoce, à l'âge de 36 ans, comme Bizet. Alors, saluons l'idée du label Fuga Libera de publier l'intégrale de l'œuvre symphonique du Normand. Même si elle se limite à une transcription pour orchestre d'un cycle pour piano, *Les Heures dolentes*, et à deux poèmes symphoniques, *Le Chant de la destinée* et *Jour d'été*, elle interroge sur les raisons qui ont entraîné l'éclipse d'un génie musical qui n'avait rien à envier à ses contemporains, Claude Debussy en tête.

Les journées de Gabriel Dupont, rongé par la tuberculose jusqu'à sa disparition, en 1914, ont oscillé entre souffrance et convalescence. D'où une musique hantée par les heures passées seul, où les sentiments et les émotions sont exacerbés, et dont *Les Heures dolentes* sont un témoignage d'une force admirable. L'esthétique de Dupont le rattache au courant impressionniste. Au-delà, c'est la richesse des thèmes, des couleurs et des contrastes, des impressions auditives et visuelles au caractère fugitif, qui surprend et séduit dans ce qu'elle peut avoir de plus gai, de plus mélancolique ou de plus mystérieux : la contemplation des jeux de lumière et de l'eau, les échos du vent ou des jeux des enfants. Plus intérieure que celle de Claude Debussy, mais d'une puissance d'expression tout aussi intense, la musique de Dupont apparaît aussi plus humaine, évoquant moins la nature avec un grand N que la nature des choses, leur essence. Remarquablement servi par l'Orchestre philharmonique royal de Liège, ce disque, à n'en pas douter, devrait contribuer à redonner sa véritable place à un grand nom l'histoire de la musique française.

• ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIÈGE, PATRICK DAVIN (DIR.), *GABRIEL DUPONT. COMPLETE SYMPHONIC WORKS*, 1 CD FUGA LIBERA, 18 EUROS.

FRANCESCO CAVALLI

L'opéra, art populaire

Lui aussi célèbre de son vivant avant de disparaître des registres, élève de Monteverdi avant de devenir son collaborateur, Francesco Cavalli (1602-1676) est l'auteur d'une quarantaine d'opéras et un éminent représentant de l'école vénitienne. Mêlant veine tragique et verve comique, ses œuvres allient couleurs foisonnantes des instruments et prouesses vocales chez les chanteurs qui doivent composer entre chant et *recitar cantando*. Philippe Jaroussky, référence contre-ténor de la scène baroque depuis vingt ans, excelle dans ce répertoire. Son enthousiasme, la souplesse de sa voix, son sens du théâtre, font merveille dans ces airs, extraits d'une quinzaine d'opéras. Que ce soit en solo – à écouter le superbe *Uscitemi dal cor, lagrime amare*, tiré d'*Erismena* – ou en duo avec Marie-Nicole Lemieux (*Ninfa bella, la Callisto*) et avec Eموke Barath (*O luci belle, tiré d'Eritrea*), soutenu par le jeu brillant des musiciens d'Artaserse.

• PHILIPPE JAROUSKY & L'ENSEMBLE ARTASERSE, *OMBRA MAI FU. FRANCESCO CAVALLI OPERA ARIAS*, 1 CD ERATO, 15 EUROS.17,99 EUROS.

bouteilles

2018

Un millésime hors normes

Les récentes dégustations confirment les pronostics de l'après-vente : globalement, 2018 sera un millésime où qualité et quantité rendront le sourire aux vignerons éprouvés les années précédentes... Enfin, presque à tous !

Bordeaux donne le la des commentateurs : un millésime hors normes... jusqu'aux attaques de mildiou, hors normes elles aussi, conséquences des précipitations du printemps et de la montée des températures. Le mildiou attaque la vigne et entraîne des pertes de rendements considérables, notamment dans les domaines en bio et en biodynamie qui, du reste, s'interrogent pour la suite !

À la mi-juillet, l'installation d'un temps chaud et sec permettra de ramasser des raisins à parfaite maturité, mais concentrés en tanins et en alcool.

Au total, vous trouverez un peu de tout : des cuvées fruitées dans les génériques, mais surtout des vins concentrés, riches, tanniques, qui nécessiteront une longue garde pour commencer à s'ouvrir... Un peu délicat, quand les goûts évoluent plutôt vers des vins souples, sur le fruit et relativement légers, pour une consommation rapide.

Pas évident de placer aujourd'hui « une cuvée pour la prochaine génération » ou encore « à encaver en toute confiance pour les décennies à venir », comme on peut le lire ici ou là ! Mais Bordeaux n'est pas tout le vignoble. Il faut, plus que jamais, s'intéresser à d'autres régions. J'y reviendrai après les vacances, mais citons simplement une réussite exceptionnelle dans le Jura, en Savoie, en Bourgogne – tant en blancs qu'en rouges – et dans le val de Loire avec des vins aromatiques et gourmands : chinon, bourgueil, saumur-champigny, et de délicieux muscadet. Satisfaction également en Languedoc-Roussillon, avec des rouges frais, bien équilibrés, sans oublier les beaujolais, vins élégants et soyeux aux tanins fins et ronds. Il y en aura pour tous les goûts et tous les budgets. Si votre route des vacances traverse une de ces régions, arrêtez-vous, discutez avec les vignerons et faites-vous votre propre religion. Penser par soi-même vaut aussi pour le vin !

Georges SULIAC

MOLIÈRE

La célèbre comédie de Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, est jusqu'au 11 août à l'affiche du Lucernaire (53, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris 6^e) dans une adaptation de Philippe Person, qui signe la mise en scène avec Florence Le Corre. C'est interprété par le collectif Queussi-Queumi, issu de la troisième promotion de l'École d'art dramatique du Lucernaire. Lucernaire.fr

RACINE

Christine Joly a mis en scène *Britannicus*, de Jean Racine, qui se joue depuis le 11 juin à l'Artistic Théâtre (45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris 11^e, métro Voltaire). La scénographie est de François Cabanat et les costumes sont de Dominique Bourde. Artistictheatre.com

TWAIN

Huckleberry Finn, le fameux récit de l'écrivain américain Mark Twain (1835-1920), fait l'objet d'une comédie musicale, dans une adaptation cosignée par Hélène Cohen (qui met en scène) et Didier Bailly, également auteur des musiques, sur des paroles d'Éric Chantelauze. C'est au théâtre de la Huchette (21, rue de la Huchette, Paris 5^e). Theatre-huchette.com

IMMERSION

Des ronds-points à l'Hémicycle

LE DERNIER OPUS DE GÉRARD DELTEIL, UN PEU BÂCLÉ, VAUT SURTOUT POUR SON TABLEAU DU MOUVEMENT DES GILETS JAUNES. LE DUO CALLIGARO-CARDÈRE NOUS ENTRAÎNE, LUI, AU PARLEMENT EUROPÉEN, POUR UNE ENQUÊTE AUSSI INSTRUCTIVE QUE PALPITANTE.



Par essence, l'auteur de polar est à l'affût des convulsions du monde et de l'actualité. Les évolutions sociétales sont sa matière (grise) première. Rien d'étonnant, donc, à ce que les gilets jaunes s'invitent dans nos pages. Et Gérard Delteil est le premier à s'emparer du sujet.

Avec 80 ouvrages à son actif, ce n'est pas lui faire offense que de le qualifier de vieux routier du genre, d'ailleurs auréolé du Grand Prix de littérature policière en 1986.

Dans *Les Écœurés*, qui vient de paraître au Seuil, il met en scène un jeune flic chargé d'infiltrer ces forteresses improbables que sont subitement devenus les ronds-points. Lorsqu'un chauffard renverse et tue une manifestante, l'inexpérience et l'émotion le submergent. Son malaise s'accroît quand il se rend compte que la Dcrl le manipule... L'intrigue politico-policière qui s'ensuit est un peu flottante. Faiblesse qui trahit une écriture hâtive, avec une intention manifeste de témoigner dans l'urgence.

Si Delteil, parce qu'il a du métier, nous rallie finalement à son récit, on est surtout redevable à l'écrivain d'une immersion documentée, non didactique, au cœur de ce mouvement contestataire. Attestant ainsi que le polar est bien le miroir de son époque, il nous plonge dans sa genèse, réussissant à nous en faire sentir les réalités contrastées. Il y a encore quelques mois, quel lecteur, tous genres littéraires confondus, imaginait qu'un rond-point pût se muer en ressort dramatique, catalyseur d'émotions et de colères, de solidarités et de désespoirs ?

Autres péripéties policières et politiques avec *Les Compromis*, cosigné Maxime Calligaro et Éric Cardère. Été 2016. Une eurodéputée verte française est chargée de conduire les investigations sur la fameuse fraude aux tests d'homologation de certains moteurs diesel. Alors qu'elle s'apprête à proposer des modifications capitales sur la législation en ce domaine, elle chute du 12^e étage du Parlement de Strasbourg... Voilà qui fait tache (de sang) autant que grand bruit dans l'Hémicycle. Aucune piste – de l'assassinat commandité en haut lieu au simple accident – n'est négligée par le duo (alter ego des auteurs ?) en quête de la vérité : l'assistant parlementaire de la défunte et un journaliste spécialisé dans les euroreportages. Leur périple sinueux va les mener vers une étonnante vérité...

Rompus aux rouages de l'institution euro-

péenne (ils y ont travaillé de longues années), Calligaro et Cardère nous livrent une version ludique et romancée de *L'Europe pour les nuls*. De Strasbourg à Bruxelles, nous explorons de singulières coulisses que parcourent, entre éthique et ambitions, élus, fonctionnaires, interprètes, conseillers, assistants, lobbyistes... À l'enivrement de cette incursion s'ajoute celui de s'absorber dans une histoire savoureuse. Très à l'aise, les écrivains, complices au-delà de leur impeccable restitution de l'environnement, ne sacrifient pas l'efficacité du récit. Leur premier roman s'avère malicieux, en tout point maîtrisé, riche en rebondissements. L'Europe y gagne en humanité, le citoyen en plaisir de lecture...

Pour terminer, une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne, d'abord, d'autant qu'elle est double. Le prix Lion noir 2019 du Festival de Neuilly-Plaisance vient d'être attribué à Michèle Pedinielli pour *Boccanera*, roman évoqué en ces pages (*Options* de février 2019). Et l'annonce de cette récompense méritée coïncide avec la parution du deuxième titre de l'auteure. Avec *Après les chiens* (L'Aube), elle franchit un palier et confirme son talent. En toile de fond, un thème éminemment actuel, traité avec sensibilité : les migrants. J'en reparlerai, tant ce titre le mérite, mais d'ores et déjà, si vous cherchez une stimulante lecture estivale...

La mauvaise, ensuite... Philippe Carrère avait la même tendresse pour Marseille que Michèle Pedinielli pour Nice. Aujourd'hui, la Canebière et le polar sont en deuil. Touche-à-tout – il était aussi musicien, réalisateur, dessinateur –, Philippe Carrère nous a quittés subitement. Sa créativité s'était, ces derniers temps, un peu étiolée dans les méandres feuilletonnesques de *Plus belle la vie*, où l'amour qu'il vouait à sa ville était joliment palpable. Mais il nous laisse une quinzaine de romans noirs dans lesquels son regard amer sur la société (on y revient toujours) est dynamité par le plus tonique des antidotes : l'humour. Merci Philippe...

Serge BRETON

BIBLIOGRAPHIE

• GÉRARD DELTEIL, *LES ÉCŒURÉS*, SEUIL, 2019, 240 PAGES, 18 EUROS.

• MAXIME CALLIGARO, ÉRIC CARDÈRE, *LES COMPROMIS*, RIVAGES, 2019, 200 PAGES, 19,80 EUROS.

FILIACTIONS

Amour et politique



ENTRE ROMAN DE FORMATION ET TRAGÉDIE SOCIALE, MARCO AMERIGHI RACONTE UNE COMMUNAUTÉ DÉCIMÉE PAR L'AMIANTE. DANS UN LIVRE PUDIQUÉ ET SINCÈRE, CLÉMENTINE AUTAIN RENOUÉ AVEC LE SOUVENIR DE SA MÈRE MAL-AIMANTE, MAL-AIMÉE.

Les générations tracent leurs chemins à partir des conditions historiques, économiques, démographiques, politiques et culturelles qui les ont vu émerger. Mais en littérature, ce qui occupe les auteurs, ce sont les modalités de passage entre une génération et une autre, entre parents et enfants, ou vice-versa.

Dans le premier roman de Marco Amerighi, *Le temps qui reste*, Sauro a 14 ans. Les mains jointes, il se confie, en pleine dévotion, à l'image d'un homme en veste à paillettes, boas blancs sur les épaules et pantalons serrés qui répond au nom de David Bowie. Sa mère, passant devant sa chambre, convaincue que son fils est entré en religion, essuie «une larme du dos de sa main brûlée par l'ammoniaque qui servait à nettoyer le sol dans la pharmacie où elle travaillait». Elle lui conseille de ne pas en parler au père, Rino, pour qui Gramsci est plus important que la famille.

À 51 ans, Rino a été assigné à la préretraite. La famille habite aux Case Nuove, des baraques toutes identiques bâties par la NovaLago. Implantée au-dessus d'un lac boracifère, cette vaste centrale géothermique chauffe et alimente en électricité des centaines d'habitations, et fournit du travail à plus de 5000 personnes... Tout le monde l'a voulue, cette centrale : «politiciens, dirigeants, chefs d'entreprise, citoyens...» Mais chaque tuyau, chaque tuile, chaque turbine, chaque échangeur est tapissé d'amiante. Alors, Rino voit ses anciens collègues «s'en aller», emportés par des mésothéliomes de la plèvre, des asbestoses, des cancers. Épidémies et pandémies. Pendant le temps qui lui reste, le préretraité Rino devient «le roi des absents».

Son fils Sauro s'entraîne avec ses amis («on se connaît tellement bien qu'on pourrait chacun faire la planche dans la tête de l'autre») à dégommer des boîtes de conserve, avec leurs frondes, dans la décharge publique. Est-ce son idole Bowie qui leur souffle de monter un groupe de rock, ou parce que, à 14 ans, «on est assez grand pour choisir tout seul comment gâcher sa vie»? Aucun d'eux ne sait jouer d'un instrument, mais ils répètent presque jour et nuit, dans une chambre frigorifique prêtée par Nesti, ancien boxeur devenu boucher. «Le plus grand groupe de punk rock du monde» est né, il se nomme La Banda. Et la belle blonde Béa Tempesti – dont ils sont tous, au fond, amoureux – les inscrit à un concours : «des imprésarios seront présents»...

Marco Amerighi signe une tragédie sociale dont la comédie n'est pas absente, sub-

til mélange entre *Fantasia chez les ploucs* (Charles Williams), *On achève bien les chevaux* (Horace McCoy) et même *Des souris et des hommes* (Steinbeck). Même thème, même unité de lieu, même alternative : être enfermé au plus proche de la centrale (avec, pour seul avenir, le drame), ou être condamné à partir, quitter, trahir...

Marco Amerighi signe aussi une fiction réaliste : Badiascarna ressemble, à quelques grammes d'amiante près, au village de Larderello – au nombre exponentiel de cancéreux – avec sa centrale géothermique. Pour autant, Marco Amerighi signe un roman de formation, où se déploie ce qui fait la différence entre un lien quasi inaltérable (au père, au lieu, à autrui) et une relation (sensible, aimante, bafouée).

Clémentine Autain est députée France insoumise de la Seine-Saint-Denis, conseillère municipale à Sevran, directrice de la revue *Regards...* Son engagement est toujours fort, mais précis, on la sent carrée, posée, rationnelle, pas du tout insouciant. Alors, lorsqu'elle raconte la vie de l'actrice mythique et fantasque Dominique Laffin – retrouvée noyée dans sa baignoire, à 33 ans –, lorsqu'elle déploie le paradoxe de cette mère qui l'aimait sans savoir l'aimer, de cette femme qui a tant rêvé de liberté qu'elle l'a diluée dans l'alcool, cette égérie du cinéma qui a tourné avec Claude Miller, Catherine Breillat, Marco Ferreri, Claude Sautet, cette féministe qui a posé nue pour *Playboy*, on est certain d'un héritage impossible : «Comme un empêchement, une filiation décidément entravée.»

Mais le titre du livre est *Dites-lui que je l'aime*, titre d'un film de Claude Miller avec Dominique Laffin et Gérard Depardieu. Avec subtilité, délicatesse, intimité, Clémentine Autain soulève la couverture de l'oubli volontaire, retisse un lien, d'abord ténu, puis tranquillement affirmé, s'offre enfin le souvenir d'une relation. Un livre élégamment brûlant, l'exercice rare d'une femme politique qui raconte une intimité dans le miroir de sa mère : «À travers mon enfance, je parle de filiation, de mémoire et de règlements de comptes avec ses parents. C'est universel.»

Jean-Marie OZANNE

BIBLIOGRAPHIE

• MARCO AMERIGHI, *LE TEMPS QUI RESTE*, LIANA LEVI, 2019, 287 PAGES, 20 EUROS.

• CLÉMENTINE AUTAIN, *DITES-LUI QUE JE L'AIME*, GRASSET, 2019, 162 PAGES, 16 EUROS.

SOS MÉDITERRANÉE

Avec les damnés de la mer

PRIVÉ DE PAVILLON ET ENTRAVÉ PAR LA JUSTICE ITALIENNE, L'AQUARIUS NE PEUT PLUS ÊTRE AFFRÉTÉ PAR L'ASSOCIATION CRÉÉE EN 2015 POUR PORTER SECOURS AUX MIGRANTS EN MÉDITERRANÉE. D'AUTRES ACTIONS SE POURSUIVENT.

Le désastre humanitaire se poursuit. Chaque jour, ils sont des centaines à s'en-tasser dans des embarcations de fortune, de gré ou de force, fuyant principalement les côtes de la Libye, avec l'espoir d'une vie meilleure en Europe. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, au moins 2 300 personnes sont mortes noyées en Méditerranée en 2018, des centaines d'autres depuis le début de l'année. Le bilan serait de plus de 20 000 disparus depuis 2014, de 45 000 au moins ces dix dernières années.

Berceau de la culture européenne dont nous sommes si fiers, la Méditerranée est devenue un immense cimetière, faute de volonté politique et de coordination des États européens visant à permettre à ces boat-people du XXI^e siècle de ne pas mourir pour avoir voulu survivre. Refusant de rester des témoins impuissants de cette tragédie inacceptable, des citoyens européens se sont rassemblés pour pallier l'inhumanité de leurs gouvernements et avant tout, sauver des vies.

En France, la solidarité s'est organisée autour de Sos Méditerranée, créée en 2015, et qui a affrété dès 2016 un ancien navire de sauvetage de bateaux de pêche, l'*Aquarius*. Son odyssée pour trouver un port de débarquement en juin 2018 a eu le mérite de mettre les États européens face à leurs responsabilités (*lire encadré*). Depuis, le

bateau a été immobilisé fin décembre par la justice italienne, dans l'attente d'un jugement pour des allégations de mauvaise gestion de ses déchets (!)...

Trois urgences : sauver, protéger, témoigner

« Nous œuvrons à remettre au plus vite un bateau sur zone, car le sauvetage en mer est bien le cœur de notre action, mais nous nous inscrivons dans une démarche complexe et plus large explique Francis Vallat, président de l'association, qui ouvre la troisième édition de « L'appel du 8 juin », à Cenon, près de Bordeaux. Elle peut se résumer par ces trois impératifs : sauver, protéger, témoigner. » Ce rendez-vous annuel permet à Sos Méditerranée et à ses bénévoles de témoigner de leur expérience à bord de l'*Aquarius*, et plus globalement de leur engagement pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la cause qu'ils défendent.

Une journée, aussi, pour interpeller les pouvoirs publics : « Le droit international n'est plus respecté, à savoir l'obligation pour tout navire, qu'il soit marchand, militaire ou de plaisance, de porter secours à toute personne en détresse en mer, quelle que soit son identité ou son origine, et de la débarquer à terre dans des conditions lui garantissant sa sécurité, le tout dans les plus brefs délais », rappelle Sophie Beau,

cofondatrice de Sos Méditerranée. L'appel du 8 juin, c'est une adresse aux responsables politiques pour que soit mis en place un cadre d'intervention et d'accueil pérennes des migrants, respectueux des conventions internationales et des droits humains. Mais c'est également un appel à la société civile, pour que chaque citoyen qui voudra transformer son indignation en action puisse le faire à la mesure de son temps, de ses compétences, de ses moyens financiers.

Les échanges s'ouvrent après le documentaire *Dix jours en mer*, réalisé lors de la crise déclenchée par l'errance de l'*Aquarius* en juin dernier. « Aucun bénévole n'embarque sur un bateau de sauvetage sans être formé aux premiers secours, aux gestes et aux procédures qui sauvent, explique Frédéric Pénard, le directeur des opérations. Nous avons accumulé une expérience importante, que nous transmettons en particulier à nos marins-sauveteurs bénévoles. Ils apprennent évidemment à manœuvrer les canots et doivent être préparés à toute éventualité, par exemple, aux mouvements de panique au moment des accostages, aux risques d'écrasement. Mais aussi à gérer les tensions et les éventuels conflits à bord, voire des expériences plus éprouvantes. » C'est ce que raconte un court-métrage très personnel, *Mare Amarum* : « mer amère »



MAXPPP

et non « nostrum », comme disaient les Romains qui ne la voyaient pas comme une frontière. L'opération Mare Nostrum, menée par la marine italienne, a permis le sauvetage de 150 000 naufragés de 2015 à 2017. Le film, réalisé à partir des images et du témoignage du journaliste Stefano De Luigi, raconte une des « rotations » les plus éprouvantes de l'*Aquarius*, en janvier 2018, un sauvetage désespéré en plein hiver durant lequel des personnes se sont noyées sous les yeux des sauveteurs. « Pour moi, la Méditerranée, cela évoque l'enfance, les vacances, le soleil, l'harmonie, pas la souffrance et la mort », raconte-t-il sur fond de plans flous ou saccadés. Anthony Jean, un des 13 photographes qui présentent leurs clichés dans une exposition¹, rappelle qu'à ce point de non-retour, « il y a une hiérarchie des priorités, on n'est plus observateur et on peut avoir à procéder à un massage cardiaque ». Sos Méditerranée travaille avec Médecins du monde, dont les équipes sont embarquées pour soigner des rescapés très affaiblis physiquement et fragilisés psychologiquement. « Les bénévoles sont également suivis par un groupe de psychologues, psychiatres et psychanalystes qui se relaient lors des escales, détaille Aloys

La Méditerranée est devenue un immense cimetière, faute de volonté politique et de coordination des États européens visant à permettre à ces boat-people du XXI^e siècle de ne pas mourir pour avoir voulu survivre. Des citoyens européens se sont rassemblés pour pallier l'inhumanité de leurs gouvernements et avant tout, sauver des vies.

Vimard, coordinateur pour Msf à bord, car ce que nous vivons est émotionnellement très fort. Nous avons besoin de poser des mots sur ces vécus », même quand tout se passe bien.

Les bénévoles : des « justes » sur mer, à terre, dans les écoles

Ce n'est pas facile de confier aux forces de police les rescapés, avec lesquels des liens forts se sont parfois noués, tout en sachant qu'ils ne sont pas encore au bout de leur peine. « Il vaut mieux être très équilibré, on n'a pas tous la même capacité de résistance pour supporter de telles situations, confirme Théo, qui travaille dans la marine marchande et a décidé de consacrer ses congés à Sos Méditerranée. Mais cela me serait bien plus intolérable de ne rien faire. » Même si les bénévoles n'ont pas toutes les cartes en main, ils sont également fiers de contribuer à retisser les liens humains qui permettent la reconstruction et la renaissance de leurs semblables broyés par des mois d'errance, de maltraitance, d'esclavage, de torture, de viols. Sos, en anglais, cela veut dire « Save our souls » (« Sauvez nos âmes »), et c'est ce qui arrive aux sauveteurs comme aux rescapés.

Ces rencontres avec les bénévoles sont aussi l'occasion de faire un point sur ce qui se passe actuellement sur la zone la plus ...

1. Inaugurée à Cénon, l'exposition sera visible au festival d'Avignon du 8 au 19 juillet.

... fréquentée par les migrants, au large de la Libye. José Benavente, cofondateur en 2018 de l'association Pilotes volontaires² a réuni une équipe de bénévoles pour assurer, depuis le ciel, une surveillance plus efficace des embarcations en détresse : « Nous les signalons au Maritime Rescue Coordination Center (Mrcc), seul habilité à autoriser et à piloter les opérations de sauvetage, qui sont malheureusement sous la responsabilité des autorités libyennes depuis juin 2018... Cela les oblige à moins détourner le regard, mais n'assure en rien que les rescapés, surtout quand ils sont récupérés par les garde-côtes libyens, sont bien traités une fois ramenés de force en Libye. Bien au contraire. » Néanmoins, le petit monomoteur, baptisé Colibri, accomplit sa part de solidarité.

Alpha Kaba, jeune journaliste guinéen menacé de mort dans son pays a passé trois ans en esclavage en Libye, avant de fuir et d'être sauvé par l'*Aquarius*. Il témoigne ce jour, mais aussi dans un livre³ et dans les écoles. Il raconte l'épuisement, la panique sur les bateaux qui prennent l'eau, les démangeaisons dues à l'eau imbibée d'essence, les gens qui se noient, mais aussi la solidarité et la renaissance, en assurant sa foi en l'humanisme : « Entre nous, nous nous appelons les nouveaux arrivants. Qu'advient-il si chacun ferme ses portes aux "autres" ? »

Dans le même esprit, le photographe Anthony Jean explique qu'il ne cherche pas à culpabiliser l'opinion mais préfère témoigner de l'espoir qui renaît, et de la solidarité. Transmettre ces valeurs en sensibilisant les jeunes par des interventions dans les établissements scolaires, c'est aussi une mission centrale de Sos Méditerranée, qui dispose d'un livret pédagogique⁴ à destination des enseignants et des élèves : 25 000 d'entre eux ont déjà participé à une rencontre avec des bénévoles. Il répond à des questions telles que : « L'existence de secours en mer constitue-t-elle une incitation à émigrer vers l'Europe ? » – montrant que même dans les périodes où il n'y a pas de secours connu sur zone, les départs continuent. Le 15 juin, à l'approche de la journée mondiale des réfugiés (le 20 juin), l'association a déployé, dans les jardins du Trocadéro, à Paris, une fresque de 600 mètres de long représentant un bras tendu, une main qui en saisit une autre...

Valérie GÉRAUD

2. Pour en savoir plus : www.pilotes-volontaires.org

3. Alpha Kaba, *Esclave des milices. Voyage au bout de l'enfer libyen*, Fayard, 2018.

4. Pour tout contact : www.sosmediterranee.fr

Le secours en mer criminalisé

IL N'EST PAS FATAL QUE LA MÉDITERRANÉE DEVIENNE UNE ZONE DE NON-ASSISTANCE À PERSONNES EN DANGER.



IGOR PETYX/MAXPPP

En juin 2018, après la fermeture des ports italiens aux navires de sauvetage, l'*Aquarius*, qui a recueilli plus de 300 naufragés à son bord, se voit également refuser l'accès à Malte. Le blocage en mer du navire, au mépris de toutes les lois internationales, provoque une crise diplomatique en Europe, jusqu'à ce que le port de Valence, en Espagne, accepte de servir de plateforme d'accueil aux réfugiés. Ceux-ci seront acheminés en fonction des quotas que chaque pays a bien voulu accueillir... Après plusieurs jours d'immobilisation, les garde-côtes italiens, qui le chargent d'autres rescapés, escortent l'*Aquarius* et le ravitaillent pendant un périple de quatre jours sur une mer déchaînée et dans des conditions sanitaires difficiles – sept femmes enceintes, 120 mineurs à bord – jusqu'à Valence, où 640 rescapés épuisés finissent par être débarqués.

Depuis, les Ong de recherche et de sauvetage en mer sont devenues la cible d'un harcèlement administratif, politique et judiciaire qui les empêche de sauver des vies. L'Italie de Matteo Salvini accuse même les Ong d'être complices des passeurs. L'*Aquarius* a perdu son pavillon deux fois (Malte et Panama) et est immobilisé par une procédure judiciaire italienne, comme d'autres navires : ils étaient douze sur la zone d'intervention début 2018 ; ils ne sont plus que trois aujourd'hui. Le blocage des navires en mer est systématique, ralentissant leurs possibilités de repartir au secours d'autres naufragés. Les navires militaires et surtout marchands sont également sous pression car ils ne peuvent pas se permettre de rester immobilisés en mer. Ce sont pourtant bien les États européens qui sont hors la loi. Malte a certes accepté de constituer une plateforme extraterritoriale de débarquement pour les miraculés qui arrivent à être sauvés, mais toutes les opérations européennes en cours sont orientées vers la fermeture des frontières et la reconduction des réfugiés vers l'enfer libyen. V. G.

MODERNITÉ VERS UN « BRICOLAGE » À GRANDE ÉCHELLE ?



La révolution technologique, dont l'imprimante 3D n'est qu'un des vecteurs les plus médiatiques, a d'abord été portée dans des espaces qui ressemblent davantage à des garages qu'à des laboratoires de pointe. Animés par une même volonté de bricoler, de détourner, de récupérer, d'inventer, leurs promoteurs – les *makers* – sont à l'origine d'un mouvement culturel de transformation, par la pratique, des manières de faire, de produire,

de consommer et d'apprendre. En expérimentant des formes inédites de fabrication par soi-même des biens de consommation, inspirées par un principe de libre accès aux outils et aux savoirs, ils ambitionnent de transformer leur environnement, leur vie quotidienne, voire la société tout entière. Cette enquête au long cours ouvre les portes d'une trentaine de « hackerspaces », « fab labs », « hacklabs » et autres « tiers lieux » en France et à l'étranger (Allemagne, États-Unis, Sénégal) afin de comprendre ce que font concrètement les *makers* et l'impact de leur action sur le travail, l'économie, l'écologie, la formation, le droit, l'art ou les sociabilités. En analysant les valeurs communes comme les tensions qui structurent le monde du « faire ensemble », il prend au sérieux ses promesses de rupture avec le capitalisme et l'ordre industriel dominant pour les interroger. À quelles conditions ces nouveaux modèles de travail et de coopération constituent-ils une alternative durable pour la société de demain ?

Marie-Christine Bureau, Michel Lallement,
Isabelle Berrebi-Hoffmann, **MAKERS. ENQUÊTE
SUR LES LABORATOIRES DU CHANGEMENT SOCIAL**,
SEUIL, 2018, 352 PAGES, 21 EUROS.



ENQUÊTE RETOUR SUR LES ANTILLES

Lorsque survinrent, au début de l'année 2009, de vastes mouvements de grève générale contre la vie chère à l'appel du Lyannej Kont Pwofitasyon (Lkp) en Guadeloupe et du Kolektif 5-Février en Martinique, nombreuses furent les réactions d'étonnement face à la radicalité, à l'ampleur et à la durée de ces deux mobilisations. Que pouvait-il donc y avoir de si intolérable dans la cherté de la vie pour que, par milliers, les Antillais cessent le travail, descendent dans la rue et

occupent les places ? Peu comprenaient, de l'extérieur, la volonté farouche de quelques organisations de travailleurs venues dénoncer la *pwofitasyon*, cette « exploitation outrancière, capitaliste et colonialiste », en exhibant publiquement les rouages les plus secrets d'une machine qui semblait alors enrayée. S'appuyant sur une enquête sociologique et historique mêlant entretiens, observations de terrain et travail dans les archives, cet ouvrage revient sur le rôle du syndicalisme dans les mobilisations en Guadeloupe et en Martinique, depuis la période tumultueuse des luttes révolutionnaires et anticolonialistes des années 1960-1970 jusqu'à nos jours, et sur la grève générale de l'hiver 2009, moment demeuré ouvert à tous les possibles.

Pierre Odin, **PWOFITASYON. LUTTES SYNDICALES
ET ANTICOLONIALISME EN GUADELOUPE ET EN MARTINIQUE**,
LA DÉCOUVERTE, 2019, 320 PAGES, 22 EUROS.

BALLON ROND JEU ET ENJEUX

De l'Angleterre à la Palestine, de l'Allemagne au Mexique, du Brésil à l'Égypte, de la France à l'Afrique du Sud, ce livre raconte une autre histoire du ballon rond, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Le football ne se résume pas au foot-business : depuis plus d'un siècle, il a été un puissant instrument d'émancipation pour les ouvriers, les féministes, les anticolonialistes, les jeunes des quartiers populaires et les contestataires du monde entier.

Prenant à contre-pied les clichés sur les supporters de foot, l'auteur raconte aussi l'étonnante histoire des contre-cultures footballistiques nées après la Seconde Guerre mondiale, des hooligans anglais jusqu'aux ultras qui ont joué un rôle central dans le Printemps arabe de 2011. En proposant une histoire « par en bas », en s'attachant à donner la parole à tous les protagonistes de cette épopée, Mickaël Correia rappelle que le football peut être aussi généreux que subversif.

Mickaël Correia, **UNE HISTOIRE
POPULAIRE DU FOOTBALL**,
2018, LA DÉCOUVERTE, 416 PAGES,
21 EUROS.

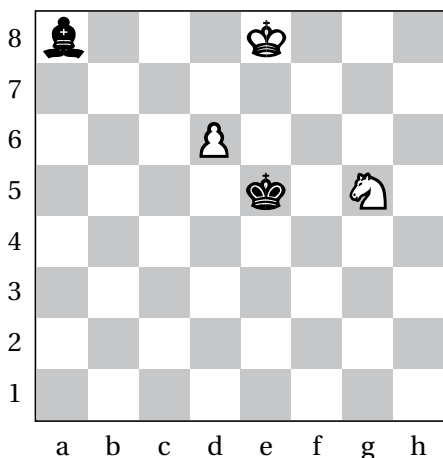
IDÉAUX QUELLE NATURE HUMAINE ?

Francis Wolff tente de dresser le portrait d'un nouvel humanisme en rupture avec cette idée qui veut que les grands idéaux aient disparu. L'humanité, pour lui, a perdu les deux repères qui lui permettaient autrefois de se définir entre les dieux et les bêtes. L'homme ne sait plus qui il est. Dans ce cadre d'anomie, de nouvelles utopies émergent. D'un côté, le post-humanisme prétend nier la part animale et faire des humains des dieux promis à l'immortalité par les vertus de la technique. D'un autre côté, l'animalisme veut, lui, ramener l'individu à sa nature animale, et inviter les autres animaux à faire partie de la communauté morale des humains. L'auteur en appelle à forger une nouvelle utopie à la mesure des temps, qui ne nie plus les frontières naturelles – celles qui nous séparent des dieux ou des animaux – mais défende un humanisme conséquent, c'est-à-dire un cosmopolitisme sans frontières.

FRANCIS WOLFF, **TROIS UTOPIES
CONTEMPORAINES**, FAYARD, 2017,
184 PAGES, 17 EUROS.

Tactique

Étude de M. Dimenberberg, 1949. Après Thomas-Botvinnik (Hastings, 1934), un autre combat entre un fou et un cavalier. Les blancs jouent et gagnent.



Deux raquettes et un échiquier

Le 29 décembre 1934, lors du tournoi de Hastings, George Thomas a gagné la partie qui l'opposait à Mikhaïl Botvinnik. Le Britannique ne s'arrêta pas à cet unique exploit. Il joua divinement bien l'ensemble de la compétition et il partagea la première place avec Max Euwe (champion du monde 1935-1937) et Salo Flohr. Derrière lui se classait J.R. Capablanca, un ancien champion du monde, et Mikhaïl Botvinnik, un futur champion du monde. Sir George Alan Thomas (1881-1972) fut champion de Grande Bretagne en 1923 et en 1924. Il a remporté divers tournois,

mais sa première place partagée à Hastings en 1934-1935 est sa meilleure performance internationale. Il a joué aux échecs jusqu'à l'âge de 69 ans. Étonnamment, il fut également un joueur de tennis de niveau international. Il a notamment disputé la demi-finale du double messieurs à Wimbledon en 1911. Mais c'est avec une raquette de badminton qu'il signe ses plus grands exploits. Avec 21 victoires entre 1906 et 1928, il est le champion anglais le plus titré : 4 en simple messieurs ; 9 en double et 8 en double mixte. Entre 1934 et 1955, il fut le premier président de la Fédération internationale de badminton.

Thomas G.-Mackenzie A.

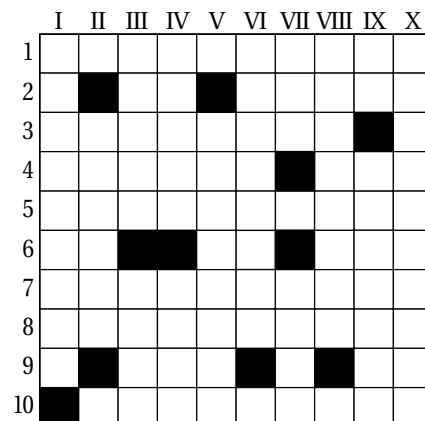
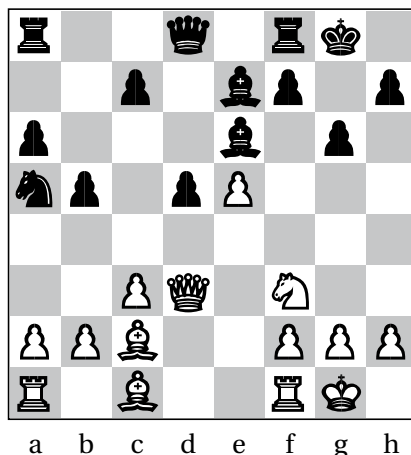
Weston, États-Unis, 1922. Partie espagnole.

1.e4 e5 2.Cf3 Cc6 3.Fb5 a6 4.Fa4 Cf6 5.0-0 Cxe4 (la variante ouverte de l'espagnole) 6.d4 b5 7.Fb3 d5 8.dxe5 Fe6 9.c3 Fe7 10.Cbd2 Cxd2 (10...Cc5 ou ; 10...0-0 est meilleur.) 11.Dxd2! (11.Fxd2 semble logique, mais l'idée du Britannique est séduisante.) 11...Ca5 12.Fc2 0-0 13.Dd3! (force un affaiblissement du roque.) 13...g6 (VOIR DIAGRAMME) 14.De3! (pour aller en h6 et attaquer le roi adverse) 14...c5 15.Dh6 f5 16.Cg5! Fxg5 (forcé) 17.Fxg5 De8 18.Tad1 Cc6 19.Ff6 (les cases noires autour du roque noir sont faibles.) 19...Tf7 20.Td3 Df8 21.Dg5 Td7 22.Tg3 (la pression monte de plus en plus.) 22...Ce7 23.h4 Rf7 24.h5 Dg8 25.hxg6+ (ouvre la colonne h.) 25...hxg6 26.Th3 De8? (après : 26...Tf8 27.Th8 Dxd8 28.Fxh8 Txd8 29.Df6+-) 27.Th7+ Rf8 (sur : 27...Rg8 28.Dh6 Df8 29.Tg7+ Dxd7 30.Dxg7#) 28.Dh6+ (les noirs abandonnent avant : 28...Rg8 29.Dg7#) 1-0

Thomas G. - Mackenzie A.

Hastings (3^e ronde), Angleterre, 1934. Défense sicilienne.

1.e4 c5 2.Cf3 e6 3.d4 cxd4 4.Cxd4 Cf6 5.Fd3 Cc6 6.Cxc6 dxc6 7.Cd2 e5 8.0-0 Dc7 9.b3 Fc5 10.Fb2 Fg4 11.Fe2 h5 12.Cc4 Td8 13.De1 Cd7 14.Fxg4 hxg4 15.b4 Fe7 16.Td1 Th5 17.f3 gxf3 18.Txf3 Cf6 19.Txd8+ Dxd8 20.h3 Cd7 21.a3 Dc7 22.De2 Tg5 23.Fc1 Tg6 24.Td3 b5 25.Ce3 Td6 26.Cf5 Txd3 27.Dxd3 Ff8 28.Fe3 (le fou blanc est supérieur à celui des noirs, mais l'avantage est infime.) 28...g6 29.Ch4 Cb6 30.Fxb6 (Thomas ne veut pas d'un beau cavalier noir en c4.) 30...Dxb6+ 31.Rf1 a5 32.c3 Dc7 33.Cf3 Fd6 34.Cd2 Re7 35.Cb3 a4 36.Cd2 c5 37.Re2 Db6 38.Cf1! Dc6 39.Ce3 (le cavalier est plus fort que le fou dans cette finale.) 39...Db7 40.Cd5+ Rf8 41.Df3 Fe7 42.Dg3 Db8 43.De3 cxb4 44.cxb4 Re8 45.Dd3! (à présent, le pion b est faible.) 45...Rf8 46.Cc3 Db6 47.Dxb5 Dg1 48.Rf3 Fh4? 49.Dc5+ (après l'échange des dames, la finale est facilement gagnée pour les blancs.) 49...Dxc5 50.bxc5 Re8 51.Cxa4 Rd7 52.Cb2 Fe1 53.Rg4 Fc3 54.Cd3 Re6 55.h4 Fd4 56.a4 Fc3 57.Rf3 Fa5 58.g4 Rf6 59.h5! gxh5 60.gxh5 (Botvinnik n'insiste pas. Par exemple : 60...Fc7 61.Rg4 Fa5 62.h6 Rg6 63.Cxe5+ Rxh6 64.Cc4! Fc7 65.a5 Rg6 66.a6 Fb8 67.c6 Rf6 68.c7 Fxc7 69.a7+-) 1-0



HORIZONTALEMENT

1. Coopère à tifs. - 2. Son maire rase les murs. Un bonus? - 3. Netergiversons plus. - 4. J'ai pas croire qu'il est ça la virole. Au cœur du forum. - 5. Proférer une malédiction bénigne. - 6. Le Honduras sur la Toile. Entrée en péninsule. Bonne pomme. - 7. Fait preuve d'un solide attachement. - 8. Regrouper lexicalement les mots d'une même famille. - 9. Fête de l'islam. Pronom. - 10. Antonymes du 7 horizontal.

VERTICALEMENT

I. Quand l'abbé tant court. - II. Aplani un des côtés d'une pierre. - III. Exposé. Dame fofolle. - IV. Mit sur la paille. Gilels familier. - V. Dérobade. - VI. Sarcasme. - VII. L'élément 120. Mais c'est tout moi! - VIII. Solarisais. - IX. Dans un diplôme. Dodue. - X. Pas le sang bleu.

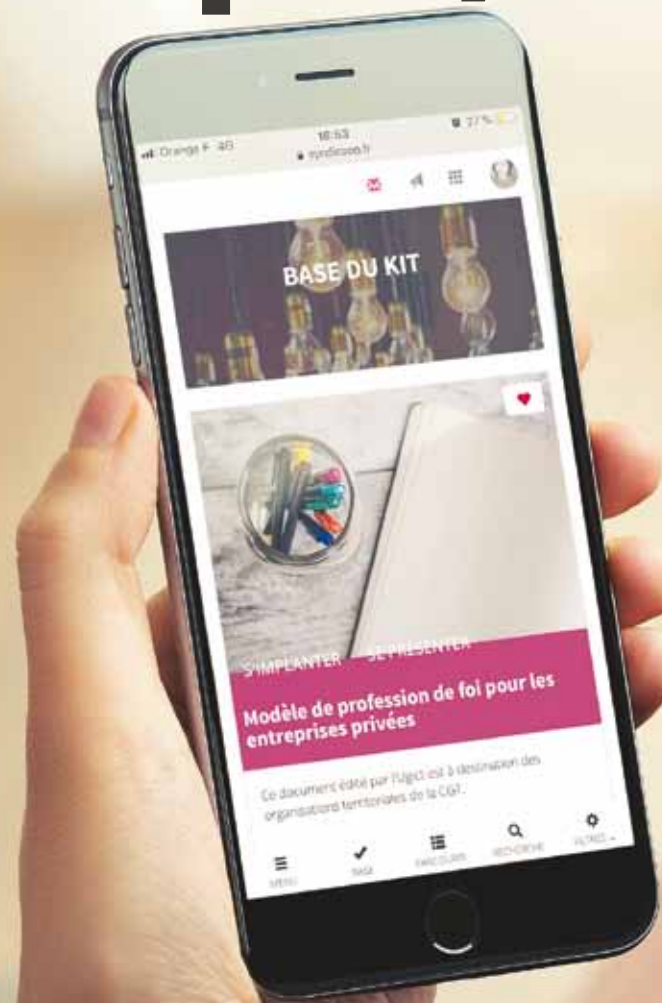
SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Perruquier. - 2. Eu. - 3. Décidons. - 4. Opinel. - 5. Pata. - 6. Hm. - 7. Indélébile. - 8. Lem. - 9. Aid. - 10. Délembles. Verticalement : I. Pédophilie. - II. Épame. - III. Récit. - IV. Ruina. - V. Quolibet. - VI. Ubn. - VII. Insolais. - IX. Es. - X. Roturières.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Rd7!! (contrôle la case c6. Après : 1. Re7 Fc6, le Fou va se sacrifier sur le pion.) 1...Rd5 (forcé, car le Fou n'a pas de case pour se recycler sur la diagonale h3-c8. Il faut essayer de jouer...Fc6.) 2. Rc7 (les Blancs menacent de gagner par 3.d7.) 2...Ff6 3. Ce4! (les multiples fourchettes du Cavalier apportent la victoire : après : 3.Ch7 Fd4 4.Cf6+ Re6 5.Ce4 Re5 et les Noirs sauvent le demi-pion.) 3...Ff4 (sur : 3...Fe8 4.Cf6+-) Et si : 3...Rxe4 4.Rxc6+-) 4.Cc3+-) 1-0

syndicoop.fr/kit



KIT REPRÉSENTATIVITÉ

À DESTINATION DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET TERRITORIALES.

2.0

- **UNE APPLICATION WEB SUR MESURE**
- **UN KIT À COMPILER SOI-MÊME**
- **UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**
- **DES OUTILS POUR LES ÉLECTIONS**
- **DES AIDES POUR STRUCTURER L'ACTIVITÉ**
- **INSCRIPTION SUR SIMPLE DEMANDE**





**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Crédit photo : AGE / Photononstop

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible.

Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !



Plus d'information sur [macif.fr](https://www.macif.fr)

Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.